

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXXVII

LEVIS — AOUT 1931

No 8

---

---

LES GRANDS VOYERS DE 1667 A 1842

—

*Ce qu'était le grand voyer*

Le grand voyer, sous le régime français, était chargé de la construction et de la réfection des routes. C'est lui qui déterminait les alignements de ces mêmes routes après avoir entendu et pris l'avis des intéressés. Dans les villes, le grand voyer donnait l'alignement des maisons, voyait à la réfection des pavés, à l'apposition des gouttières, des auvents et des enseignes, etc. Il avait le droit de faire démolir les maisons construites en contravention des lois ou qui pouvaient être un danger pour la vie des passants.

Quand une route était nécessaire dans une paroisse, le grand voyer se rendait sur les lieux, entendait les intéressés, puis dressait procès-verbal ou ordonnance. Les travaux ordonnés par le grand voyer se faisaient par corvées. Le grand voyer s'occupait aussi de la construction et de la réparation des ponts sur le domaine du roi ou encore sur celui du seigneur.

En France, sous l'ancien régime, les corvées devinrent des charges très onéreuses pour les paysans. Ici, les autorités de la colonie et les seigneurs n'abusèrent pas des corvées. C'est bien là la meilleure preuve que nos habitants n'eurent pas à se plaindre sur ce point. Avec leur dispositions atavi-

ques pour les procès, ils auraient certainement porté leur cause devant le Conseil Souverain si on les avait molestés.

En général, les grands voyers n'eurent pas besoin d'avoir recours au gouverneur ni à l'intendant pour faire exécuter leurs procès-verbaux. Les habitants se prêtaient d'assez bonne grâce à l'établissement des routes et à leur réparation.

### *Grands voyers de la Nouvelle-France*

1° *René Robineau de Bécancour baron de Portneuf* — Le premier grand voyer de la Nouvelle-France fut René Robineau de Bécancour. Ses lettres de provisions lui furent données par la Compagnie des Indes Occidentales, le 29 mars 1667. Elles furent enregistrées par le Conseil Souverain le 21 août 1668.

René Robineau de Bécancour, baron de Portneuf, décéda à Québec le 12 décembre 1699.

2° *Pierre Robineau de Bécancour, baron de Portneuf* — Le 24 mai 1689, le roi de France accordait à Pierre Robineau de Bécancour des lettres de provisions pour exercer la charge de grand voyer de la Nouvelle-France, "en l'absence et en survivance du sieur de Bécancour, son père." Ces lettres de provisions furent enregistrées par ordre du Conseil Souverain, le 13 février 1690.

Pierre Robineau de Bécancour, baron de Portneuf, décéda à Bécancour le 14 juin 1729.

3° *Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc* — Le 10 avril 1731, le roi de France accordait à M. Lanoullier de Boisclerc des lettres de provisions pour remplacer le sieur de Bécancour, décédé, comme grand voyer de la Nouvelle-France. Les lettres de provisions de M. Lanoullier de Boisclerc furent enregistrées au Conseil Supérieur le 20 août 1731. Il exerça sa charge pendant près de vingt ans avec beaucoup d'efficacité. M. Lanoullier de Boisclerc décéda à Québec le 25 novembre 1750.

4° *Louis Fleury de la Gorgendière* — Le 27 novembre 1750, l'intendant Bigot accordait une commission au sieur de la Gorgendière pour exercer la charge de grand voyer, va-

cante par la mort de M. Lanoullier de Boisclerc, "sous le bon plaisir de Sa Majesté et jusques à ce qu'il lui plût d'y pourvoir". M. Fleury de la Gorgendière ne reçut pas de lettres de provisions du roi.

Louis Fleury de la Gorgendière agit comme grand voyer jusqu'au mois de septembre 1753.

5° *Ignace-François-Pierre Martin de Lino* — Le 27 septembre 1752, l'intendant Bigot proposait au ministre d'accorder au sieur Martin de Lino la place de grand voyer qui avait été donné au sieur Louis Fleury de la Gorgendière "reconnu incapable". Il ne paraît pas que M. Martin de Lino reçut de lettres de provisions du roi. Il fut nommé par simple commission de l'intendant Bigot. Cette commission n'a pas été conservée. Le premier procès-verbal de M. Martin de Lino est du 2 octobre 1753.

M. Martin de Lino fut le dernier grand-voyer de la Nouvelle-France. Après la Conquête, il se retira à Blois où on perd ses traces après 1769.

#### *Grands voyers de la province de Québec*

1° *François Picoté de Bellestre* — Sous le régime anglais, le gouverneur Murray divisa la province de Québec en trois districts pour les fins de la voirie, Québec, Montréal et Trois-Rivières. Chaque district eut son grand voyer indépendant nommé par le gouverneur et responsable à lui seul. Cependant, en 1775, le gouverneur Dorchester, sans doute pour récompenser les Canadiens français de leur belle conduite pendant l'invasion américaine, décida de rétablir la charge de grand voyer pour toute la province. C'est François Picoté de Bellestre, le défenseur du fort Saint-Jean, qui fut nommé à cette charge. Sa commission est en date du 1er mai 1776. Elle dit: "constitute and appoint him the said Francis Picotté de Bellestre to be grand voyer and surveyor of the highways and streets of in and for the said province of Quebec."

2° *Charles-Louis Tarieu de Lanaudière* — C'est le célèbre chevalier de Lanaudière, aide de camp et favori du gouverneur Dorchester, qui remplaça l'honorable M. Picoté de Bellestre comme grand voyer de la province de Québec.

Sa commission, malheureusement, n'a pas été conservée. Il dut être nommé à la mort de M. Picotté de Bellestre, en 1793 (?). Quoiqu'il en soit, M. de Lanaudière recevait comme grand voyer un salaire de cinq cents louis par année. Le voyageur Lambert nous apprend que pour ses cinq cents louis M. de Lanaudière faisait, une fois par année, une tournée d'inspection des chemins de la province. M. de Lanaudière ne prit pas même cette peine. On lui avait donné une sinécure et il se contenta, jusqu'à sa mort, de retirer son salaire, laissant toute la besogne aux grands voyers des trois districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

L'honorable M. de Lanaudière décéda à Québec le 2 octobre 1811.

3° *François Baby* — M. de Lanaudière fut remplacé par l'honorable François Baby. Nous lisons dans la *Gazette de Québec* du 10 octobre 1811: "Office du secrétaire de la province, Québec, le 9 octobre 1811: Il a plu à Son Excellence le gouverneur de faire la nomination suivante: l'honorable Francis Baby, écuyer, pour être grand voyer du Bas-Canada, à la place de l'honorable Charles de Lanaudière, décédé."

M. Baby décéda à Québec le 9 octobre 1820, à l'âge respectable de 87 ans. Comme MM. Picoté de Bellestre et de Lanaudière, M. Baby s'était contenté de retirer son salaire. Aussi, à sa mort, on décida d'abolir cette sinécure. Il fut donc le dernier grand voyer de la province de Québec.

#### *Grand voyers du district de Québec*

1° *François-Joseph Cugnet* — François-Joseph Cugnet fut le premier grand voyer du district de Québec. Il fut nommé par le gouverneur Murray, le 20 novembre 1765. Il fut moins de trois ans en office.

2° *Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry*—M. Cugnet fut remplacé par Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry. La commission de ce dernier fut signée par le gouverneur Carleton le 24 février 1768. Elle dit: "in the room of Francis-Joseph Cugnet, gentleman, who hath quitted the said office."

Toute la besogne de M. de Léry fut faite par son député, M. Jean-Baptiste Magnan, qui décéda en 1782.

3° *Jean Renaud* — M. de Léry eut pour successeur Jean Renaud. Le gouverneur Haldimand disait dans sa lettre de nomination du 10 décembre 1782: "The death of Mr Magnan, deputy grand voyer, giving me an opportunity to testify my sense of your good conduct during the blockade of Québec in the winter 1775 and 1776, I have appointed you voyer of the district of Québec with a salary of 100 sterling per annum."

M. Renaud décéda à Québec le 19 mars 1794.

4° *Gabriel-Elzéar Taschereau* — Le 18 mars 1794, le gouverneur Dorchester donnait une commission à Gabriel-Elzéar Taschereau pour exercer la charge de grand voyer du district de Québec à la place de John ou Jean Renaud, décédé.

L'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau décéda à Québec le 18 septembre 1809. La *Gazette de Québec* disait, au lendemain de sa mort: "Comme grand voyer, il contribua beaucoup au progrès de la province." M. Jean-Thomas Taschereau et Michel Berthelot (3 mars 1809) l'avaient tour à tour aidé dans sa tâche.

5° *Pierre Marcoux* — C'est Pierre Marcoux qui succéda à l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau comme grand voyer du district de Québec. Il fut nommé par commission du gouverneur sir James-Henry Craig en date du 19 septembre 1809. M. Marcoux décéda moins de trois mois après sa nomination.

6° *Jean-Baptiste d'Estimauville* — Sir James-Henry Craig nomma, par commission du 6 décembre 1809, Jean-Baptiste d'Estimauville pour remplacer Pierre Marcoux. Celui-ci eut deux députés grands voyers pour l'aider dans sa tâche, d'abord son frère le chevalier d'Estimauville, du 29 septembre 1812 au 1er octobre 1817, puis son fils, Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville, du 1er octobre 1817 au 2 juin 1821, et enfin, encore le chevalier d'Estimauville, du 2 juin 1821 à sa disparition.

7° *Thomas-Pierre-Jacques Taschereau* — Le septième grand voyer du district de Québec fut l'honorable Thomas-Pierre-Jacques Taschereau, fils de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau qui avait exercé la même charge de 1794 à 1809. Il fut nommé par commission du gouverneur Dalhousie du 25 mai 1823.

M. Taschereau décéda à Québec le 8 octobre 1826.

8° *Edmund-William-Romer Antrobus* — A la mort de l'honorable Thomas-Pierre-Jacques Taschereau, Edmund-William-Romer Antrobus, qui cumulait les charges d'aide de camp du gouverneur et de grand voyer du district des Trois-Rivières, fut promu grand-voyer du district de Québec (1). Sa commission est en date du 11 novembre 1826. Il fut le dernier grand voyer du district de Québec.

#### *Grands voyers du district de Montréal*

1° *René-Ovide Hertel de Rouville*—Le premier grand voyer du district de Montréal fut le fameux René-Ovide Hertel de Rouville qui mourut juge le 12 août 1793. Il fut nommé par commission du gouverneur Murray le 20 novembre 1765.

2° *Saint-Georges Dupré* — En 1775, M. Hertel de Rouville fut nommé "gardien de la paix et commissaire" pour le district de Montréal. Cette nomination judiciaire lui fit abandonner sa charge de grand voyer du district de Montréal. Il semble que M. Picoté de Bellestre, grand voyer pour toute la province, s'occupa alors plus particulièrement du district de Montréal. En tout cas, le 10 juillet 1783, le gouverneur Haldimand nommait M. Saint-Georges Dupré "substitut de M. Picoté de Bellestre comme voyer du district de Montréal (lui réservant cependant en entier les appointements des cent livres attachés à cet emploi). Il était dit

(1) Résolution adoptée par la Chambre d'Assemblée, le 25 février 1836, au sujet de Edmund-William-Romer Antrobus : "Que le cumul, dans la même personne, des charges de grand voyer du district de Québec et d'aide de camp provincial, est contraire au bien public et incompatible avec l'accomplissement fidèle et efficace des devoirs attachés aux dites charges, et que chacune de ces charges devrait être remplie par une personne différente."

dans la lettre de nomination de M. Saint-Georges Dupré que “l’âge et les infirmités de M. de Bellestre ne lui permettaient pas de remplir les fonctions de grand voyer avec l’activité et l’exactitude qu’exige cet emploi.”

3° *René-Amable Boucher de Boucherville* — Le 15 décembre 1785, Henry Hope, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, donnait à René-Amable Boucher de Boucherville la charge de grand voyer du district de Montréal.

4° *Louis-René Chaussegros de Léry* — En 1806, M. Boucher de Boucherville, qui se sentait vieillir, offrit de résigner sa charge en faveur de son gendre, M. Louis-René Chaussegros de Léry. Celui-ci fut nommé par commission de l’honorable Thomas Dunn, président et administrateur du gouvernement du Bas-Canada, en date du 7 avril 1806.

5° *Pierre-Louis Panet* — Le 21 décembre 1832, M. Pierre-Louis Panet, grand voyer du district des Trois-Rivières depuis 1826, était promu grand voyer du district de Montréal en remplacement de l’honorable Louis-René Chaussegros de Léry, décédé. M. Panet fut le dernier grand voyer du district de Montréal.

#### *Grands voyers du district des Trois-Rivières*

1° *Antoine Lefebvre de Bellefeuille* — M. Lefebvre de Bellefeuille fut le premier grand voyer du district des Trois-Rivières. Il fut nommé par le gouverneur Haldimand en 1782. M. Lefebvre de Bellefeuille fut révoqué en 1793 et s’en alla résider dans sa seigneurie de Saint-Eustache où il mourut le 8 juin 1816.

2° *John Antrobus* — Le successeur de M. Lefebvre de Bellefeuille comme grand voyer du district des Trois-Rivières fut John Antrobus. Il fut nommé par commission de sir Alured Clarke, le 11 juin 1793.

3° *Edmund-William-Romer Antrobus* — Remplacé son père, John Antrobus, par commission de l’honorable Ja-

mes Monk, président et administrateur du Bas-Canada, du 28 janvier 1820.

4° *Augustus-David Bostwick* — Le 17 avril 1822, le comte de Dalhousie donnait une commission à Augustus-David Bostwick pour exercer la charge de grand voyer dans le district des Trois-Rivières pendant l'absence de Edmund-William-Romer Antrobus.

5° *Pierre-Louis Panet* — Le 22 novembre 1826, Pierre-Louis Panet remplaçait Edmund-William-Romer Antrobus comme grand voyer du district des Trois-Rivières.

6° *Hughes Heney* — Le 7 décembre 1832, Hughes Heney succédait à Pierre-Louis Panet comme grand voyer du district des Trois-Rivières. Il fut le dernier grand voyer de ce district.

P.-G. R.

---

L'OPINION DE M. DE BOUGAINVILLE SUR  
JACAU DE FIEDMONT

---

Le 8 novembre 1757, M. de Bougainville écrivait à madame Herault de Séchelles, très influente à la cour, au sujet d'un plan d'un bateau monté de 6 et de 2 pierriers inventé par le sieur Jacau de Fiedmont :

“ Dites, je vous prie, au ministre que cet officier est un des meilleurs qu'il y ait dans les troupes du Roi, qu'à la valeur d'un grenadier, il joint tous les talents de l'artilleur, de l'ingénieur et de l'homme de guerre, et toute la modestie que devrait avoir le Sr Mercier, son capitaine, fait officier après lui, qui l'a écrasé par la protection, le babil et la suffisance, qui n'a qu'un peu d'esprit tout différent de celui de son métier et le talent de s'enrichir, talent trop commun dans ce pays pour mériter qu'on en fasse cas. L'autre a servi beaucoup et partout avec distinction. Qu'on interroge sur lui Mrs de Montcalm, Duquesne, de la Jonquière et M. Franquet, directeur du génie en Canada. Je compte rendre un service à l'État en faisant connaître cet homme aussi vertueux que bon militaire. ”

PIERRE BOUCHER, GOUVERNEUR DES TROIS-  
RIVIERES, EN 1653

La copieuse et consciencieuse biographie de Pierre Boucher, parue en 1927, valut le prix du concours d'histoire du Canada de 1926, à son auteur, M. Séraphin Marion.

A la page 66 de cet excellent ouvrage, M. Marion cite divers auteurs pour arriver à cette conclusion que Pierre Boucher *semble* exercer la charge de gouverneur des Trois-Rivières à partir de 1653. Seulement, M. Marion n'a trouvé aucun acte officiel permettant d'affirmer le fait sans hésitation.

Pourtant, il en existe un qui se trouve à Montréal. Comment ce document est-il venu échoir aux archives de la métropole canadienne? Avec les pièces du greffe de Boucherville, sans aucun doute, lors de la cession du Canada, ou environ, ainsi que nous l'avons dit, en retraçant l'historique de la justice seigneuriale de Boucherville, dans le *B. R. H.* de 1922, pp. 75-77.

Quoiqu'il en soit la pièce qui, à notre avis, lève tout doute sur le fait que le sieur Boucher était bel et bien gouverneur de la ville trifluvienne en 1653 sinon plus tôt, vaut d'être signalée et nous en donnons le texte au long, ci-après:

“ De Par Monsieur  
Boucher Gouverneur  
Aux Trois-Rivières

Est fait Commandement A tous Les Volontaires de Ce faire habitants, ou Se faire Serviteurs des autres habitants dans un Moys de Ce Jour, Sur peyne de Punction Corporelle, Conformément Aux ordonnances de Monsieur le Gouverneur de L'Année Passée, fait & ordonné Ce quatorsiesme Janvier Mil Six Cent Cinquante trois,

Boucher (paraphe) ”

\* \* \*

On le voit, l'ordonnance est du 14 janvier 1653 et le signataire dit qu'il est *gouverneur*. Donc on ne peut infirmer sa déclaration.

Mais il est d'autres questions qui se peuvent soulever. Pierre Boucher venait-il d'être nommé? Serait-ce sa première ordonnance? Sa nomination ne remonterait-elle pas à 1652?

Voilà qui pourrait procurer de la besogne aux érudits.

E.-Z. MASSICOTTE

---

### LE SIEUR DE MANEREUIL

---

Qui était-il?

Tout d'abord, disons que le sieur de Manereuil était officier au régiment de Carignan.

M. Benjamin Sulte le place dans sa liste des "grades inconnus", sous les noms de Jacques-Théodore Cosineau de Manereuille.

Nous croyons qu'il fait erreur.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait au sieur de Manereuil un fief et seigneurie de une lieue de front sur deux lieues de profondeur, "à prendre sur le lac Saint-Pierre, demi-lieue au-dessus et demi-lieue au-dessous de la Rivière-du-Loup (en haut). L'acte de concession ne désigne le nouveau seigneur que sous le nom de sieur de Manereuil. Il est certain, toutefois, que le seigneur de Manereuil et l'officier de Carignan de Manereuil sont un seul et même personnage.

L'acte de concession dit "...à la charge qu'il continuera de tenir ou faire tenir feu et lieu sur la dite seigneurie..." Le sieur de Manereuil avait donc pris possession de sa seigneurie avant le 3 novembre 1672. Le cas n'est pas unique. Bon nombre des nouveaux seigneurs de 1672 avaient pris possession de leurs concessions avant de recevoir leurs titres. Pour ce qui regarde le sieur de Manereuil, nous en avons la preuve par un acte du notaire Romain Becquet. Le 2 janvier 1671, près de deux ans avant de recevoir la concession officielle de l'intendant, M. de Manereuil concédait à Pierre Brugnion dit La Pierre, "dans sa seigneurie de Manereuil, au-dessus des Trois-Rivières", une habitation contenant six arpents de terre de front.

C'est cet acte de Romain Becquet du 2 janvier 1671 qui nous permet d'identifier le sieur de Manereuil. Il se nommait " Charles Dugey, écuyer, seigneur en partie du grand Rozoy, vicomte de Manereuil ". Le brave officier signe d'une très belle écriture: Rosoy Manereuil.

Comment expliquer que M. Benjamin Sulte le prénomme Jacques-Théodore Cosineau de Manereuille? Il l'a tout simplement confondu avec Théodore Cosineau de Mareuil, capitaine dans les troupes, qui, d'après Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. I, p. 177), se trouvait à Québec en 1693. Il ne faut pas confondre ce Théodore Cosineau de Mareuil avec Jacques de Mareuil, également officier dans les troupes, l'ami du gouverneur de Frontenac, que Mgr de Laval réussit à faire repasser en France parce qu'il voulait jouer le *Tartufe* à Québec.

Quant à Charles Dugey, vicomte de Manereuil, il retourna en France à l'automne même de 1672. Le 12 mars 1683, sa concession était réunie au domaine de Sa Majesté par MM. de la Barre et de Meulles. Elle fut accordée, un mois plus tard (20 avril 1683), à Jean Lechasseur. C'est la seigneurie de la Rivière-du-Loup (en haut).

P.-G. R.

---

## LES DISPARUS

---

*Le R. P. Georges-Alexandre d'Endemare ou d'Eudemare* — Mgr Tanguay écrit d'*Endemare*; le R. P. Arthur Melançon tient pour *Eudemare*. D'après Mgr Tanguay le Père Endemare aurait été missionnaire au Cap-Breton dès 1636 avec le Père André Richard. Il dit aussi qu'on rencontre son nom dans le registre de Sillery pour 1642 et dans celui de Montréal pour janvier 1648. Le Père Melançon croit que le Père d'Endemare retourna en France en 1652 et décéda en 1655. Dans son *Histoire de Sorel* (p. 30), M. l'abbé Couillard Després publie une intéressante lettre inédite du Père d'Endemarre. Elle est datée du 2 septembre 1644 et adressée au " Révérend Père François, de la Cie de Jésus, à Dijon ". Il y parle surtout du fort Richelieu où le Père d'Endemarre séjourna quelque temps.

L'HOPITAL DES FRERES CHARON, LORS DU DE-  
CES DE SON FONDATEUR — PRISE DE  
POSSESSION

A diverses reprises, il nous a été possible de publier dans le *Bulletin* (1) des notes et des pièces que pourront utiliser ceux qui auront le désir de connaître l'intéressante communauté à laquelle François Charon de la Barre consacra sa fortune et sa vie. Pour ajouter à ce qui a déjà paru, nous choisissons dans la récolte que nous avons faite, un document dont on appréciera la valeur. C'est l'acte de prise de possession de l'Hôpital général par le successeur de M. Charon, mort en France, en 1719.

Le nouveau supérieur des Frères de la Croix se nommait Louis Turc dit Chrestien et au moment d'assumer ses fonctions, il fait, suivant l'usage, dresser un procès-verbal, par un des membres de la communauté. Dans l'espèce, c'est un inventaire assez minutieux de tout ce qui est dans l'édifice. Avec cet acte, nous pénétrons dans l'institution et nous la visitons en détail.

— 25 octobre 1719 —

Nous Louis turq dit chrestien Supérieur des frères de la croix observatins de la Règle de St Augustin hospitaliers Missionnaires du Canada dans l'hôpital général de Montréal, fondé par feu honorable frère françois charon, en cette qualité sous le bon plaisir de Monseigneur L'illustrissime et Révérendissime Jean Evêque de quebek, conseiller au Conseil privé du Roy grand aumosnier de France, et patriarche de tout le Canada, en suivant la volonté, le bon désir, et exécutant les ordres de Sa grandeur. Nous nous sommes mis en devoir, de faire l'ynvantaire à l'Entrée et pocession dud hôpital général de tout ce qui s'y est trouvé dedans premièrement, Nous avons commencé par le coeur de la maison qui est le Santuaire ou Esglize du dit hôpital, de cuivre, deux paremans blancqs dont l'un est de Satein garnis d'or faux, l'autre de tafetas ouvragé en Barre, une chasuble de satein avec sa garniture Conforme au premier paremant scavoir Etole Manipule et voile, plus une autre chasuble et sa garniture de

(1) *B. R. H.* 1916, pp. 113 et 365; 1917, pp. 150 et 252.

même et conforme au second paremant plus un paremant rouge et chasuble et le reste, le tout d'un damas à fleurs mélangées, plus une autre chasuble rouge et ce qui suit d'un sateint chinois avec une dantelle d'argent fin dont la frange en est fausse un autre paremant vers brodé par des traversières avec sa chasuble et son assortiment, plus un autre paremant violet brodé comme est dit ci-dessus avec la chasuble et son assortiment plus un autre paremant noir, traversé de bandes et un galon d'argent faux, avec une frange aussi fausse, ou après y avoir été installé et conduit par le vénérable père nicolas le plus ancien de la maison et comme tenant la place dud feu frère charon, il nous a conduit en compagnie du pieux frère Gautau et du frère Hadaucour économe de lad maison, confrères et anciens religieux dud hospital et de l'escrivain soussigné que nous avons pris d'office, dans la sacristie delad Eglise où après nous y estre promené comme par forme de prise de possession nous y avons observé ce que s'ensuit, tant par le détail que par gros: premièrement une custode d'argent vermeille, un soleil, un calice, une paire de burettes avec son bassin. Le tout d'argent, une Boete à St huilles de leton avec trois flacons dedans d'argent, une croix sans christ de bois feuilletée d'argent, un crucifix aussi de bois doré, une encensoir de une chasuble et son assortiment de sateint noir, avec un galon aussy d'argent faux, une autre chasuble d'un camelot noir avec une croix blanche et ce qui suit de même, plus un autre devant d'autel journalié de satin de la chine, sa chasuble de même Estole Manipule et Carton sa voile, une chape de satin de la chine mélangé avec une garniture d'une dantelle d'argent fin, deux petit paremans pour la chapelle du Sacré Coeur, l'un noir d'étofe de peu de valeur avec des barres de tafetas blanq. L'autre d'un sateint meslangé plus deux aubes dantellées par le Bas de Baptiste une autre d'une grosse toille journalière avec cinq ceintures quatorze amics sept mouchoirs trois grands surpelis et quatre petit de peu de valeur huit essayemains pour le tour deux nappes de communion, huit lavabo, dix huit tours d'Étole, cinq grandes nappes, deux autres petites pour le Sacré-Coeur quatre mauvaises robes d'enfant deux rouges, deux noires un missel avec deux coussins l'un noir et l'autre de tapis-

terie un vieux camaillh 3 bonnet carrés un rubban de lampe un drap mortuaire, trante purificatoires et huit Corporaux, une niche ou Reposoir de bois doré, une fontaine et un bassin de cuivre fort vieux, six chandelliers de bois doré, six autres de cuivre, six autres de bois rouges, six autres de bois blancs, six autres de bois, six autres chandelliers, des chandelliers de cuivre jaune, quatre petits flambeaux d'estaing, deux autres chandelliers de cuivre fait en figure d'anges un miroir commun douse pot de bois doré, un fer à faire des hosties six autres pot de bois blanchis, six pot boisés, une demi dousaine de bouquets artificiels neufs, deux chats avec leurs cadres sur un velours noir le tout doré, un autre cadre de bois doré dont la figure est un coeur, plus un Bénité de cuivre jaune, de là avoir été à la salle des pauvres où nous avons trouvé dix pauvres vieillards, l'innocent pierre et un enfant dans laquelle salle le frère hospitalier nous a fait oir onse chalits avec leurs rideaux et trois qui n'en ont point. Les onse lits garnis ont paillasse matelas et couvertures, le tout en très mauvais estat, fort vieux et usé et de peu de valeur, trois douzaines de chemises fort vieilles rompues et rapiessées. Il n'y a pas d'autres habits que les douze pauvres qui habitent la salle ont sur le corps, plus une grande table à prendre le repas, six bancqs un poêle de fer avec son tuyau une pelle à feu, un pulpitre pour faire la lecture, un sceau et une tasse d'estain. Dans lad salle il y a une chaudière et un sarpentein pour eau de vie. De là nous avons été au refectoir avec les cy dénommés où nous avons trouvé le refectorié qui nous a faie aparoir de ce qui s'ensuit, premièrement trois grandes tables, une armoire en manière de buffet et trois bancqs, cinq cuillères et cinq fourchettes d'argent fort anti-ques et sans masque, une tasse d'argent avec le chiffre du deffunt frère charon, six basseins ou garde nappe, cinq pots à eau, un grand flacon d'estain tenant trois pots, une fontaine d'estaing, dix chopines bourgeoises de paris d'estain commun et quatre de mesure, cinq tasses d'estain, un tableau en crucifix, une mouchette avec son étuy de leton et un pulpitre.

De là avons été en compagnie des ci-dessus dénommés dans la cuisine où nous avons trouvé le cuisinier qui nous a fait aparoir de ce que s'ensuit, premièrement une grande ca-

remaillère une pelle et un tusbe de fer une paire de landiers aussi de fer, deux grandes marmites deux autres moyennes et une petite avec leurs couvertures une grande une moyenne et une petite de cuivre, deux poelons de cuivre, deux poeles de fer deux tourtières de cuivre, trois casseroles mauvaises et de peu de valeur de cuivre, une huguenette avec son couvercle de cuivre, une chaudière de fer, trois coquemarts deux grands et un petit de cuivre, un passoir, deux lechefrites, deux broches une grande et une moyenne, un tourne broche, un mortier et un pilon deux grils, une huche, neuf grands plads, huit moyens, deux autres plats troués pour écouler, trante assiettes, vingt sept sosciers le tout d'estaing commun sept bassains aussi d'estaing bons ou mauvais, sept escuelles de peu de valeur et rompues aussi d'estaing commun, un rechaud, deux sceaux et un trépied. De là avons été en même compagnie que dessus dans la cave où nous avons trouvé trois barriques de vin rouge de Bordeaux, une demi barrique d'eau de vie, autant de vin aigre. De là nous avons été en même compagnie que dessus. Dans la bibliothèque où nous avons trouvé la vie des Saints en deux tomes, les oeuvres et le catéchisme de grenade, le théâtre du monde, la vie de St-Jean de Dieu, la vie du père Hivan Yvan la fréquente communion, la vie du père St Jean de Buse, une sepmaine ste. l'homme religieux en deux tomes, quatre tomes de la connaissance de Dieu, tradition de l'Église touchant la Ste Vierge. L'Homme intérieur, Les vies des pères du désert, Le Conseil de la sagesse en deux tomes, instructions théologiques sur le simbole en quatre tomes panagérique de St. Louis, Confession de St Augustin. La vie de Jésus dans les simples en 2 tomes dix-sept tomes de Monsieur Bourdon, le livre nécessaire pour les comptables, deux livres du fondement spirituel, deux livres de la perfection du chrestien intérieur, méditation du père nouet en trois tomes, la vie de Mr Renty, les maximes chrestiennes, L'histoire de la Ste Bible, nouveau testament en 2 tomes, La couronne de l'année chrestienne en 2 tomes, traité de St Jean Climaque, Les principaux du Devoir chrestien. Deux tomes de la france toute catholique. Les Saliloques de St Augustin, deux instructions sur la pénitance. Deux tomes des méditations du

père *uré*. La vie de St. Ovide, la vie du père Bernard, abrégé de la loi nouvelle, dévotion au Sacré-Coeur, traité du négoce de France, traité des cerins, grand chemin qui perd le Monde, un tome d'Épîtres et Évangiles, deux tomes des pères du désert, trois tomes de la perfection chrestienne de Rodrigues, la théologie affective des oeuvres de conscience en latin, les grandeurs de la mère de Dieu en 2 tomes, l'année Ste en quatre tomes St travail des mains, le chrestien du temps, autre St travail des mains, en parchemin, un bréviaire en 2 tomes, des méditations de la vie de Jésus-Christ, trois tomes, les épîtres de St François de Salle, six tomes de la Bible, sermon du père tessier en deux tomes, Le pasteur apostholique, nouvelle méthode, un tome des annales ecclésiastiques, l'examen particulier, le martirologe Romain, un graduel et antifonaire de chœur à feuillet de papier. Deux petits antifonniers, trois tomes de l'histoire de Louis Le Grand, le catéchisme du Concile de trente, livre d'oraison du père noué, et ou partie desd livres se sont trouvés. C'est la salle de récréation et dans icelle nous avons remarqué un image en crucifix avec son cadre, un autre image, une carte de France et quelques theses, une table, un fauteuil, six cheses, un bancq, deux landiers, une pele à feu. De la dite chambre de récréation avons esté en même compagnie que dessus dans la chambre de Monsieur de La Colombière, où nous avons trouvé un lit garni, scavoir paillasse, coette, mattellas, traversier, couverte, rideaux et ciel de lit, un cabinet à deux armoires et deux tiroirs, une table et un fauteuil et deux cheses. De là nous avons été à la dépance où nous avons trouvé, une Romaine, un marcq de huit livres, un couteau à trancher du pain, deux poids de cinqte livres esgaux, chacun de vingt cinq livres l'un de plomb et l'autre de fer, une armoire où l'on tient les provisions de cuisine, un barril et demi de lard vieux, de là nous sommes allés aux greniers, à blé dou nous avons trouvé, environ dix minots de blé et trante de farine environ cent minots d'orge dont partie est préparée pour la bière, un bluteau enfermé dans une armoire de 12 pieds. De là nous avons été dans la chambre du magasin où nous avons trouvé deux bassinoires, un alembick de cuivre, deux mauvaises chaudières de moyenne grandeur ne pouvant plus ser-

vir, deux lampes de Leton, un Bassein à Selle d'Estain, environ trante livres de vieux estaing, une paire de cizeaux à tondre le? plusieurs outils de menuiserie, une caisse avec un reste de cloux à bardeau, une dousaine de pelles à bléd, deux coudres à fendre du bardeau, quelques outils à tour et quelques outils de charpenterie, un reste de cloux à ferrer les cheveaux, un peigne à fillasse et quelque autre vieille ferraille, une vieille cave sans flacons, une vieille robe de chambre, deux chaînes à tresne, trois vieilles fourches de fer, deux pivots de grandes portes, quatre boettes de roue à charette, plus une seringue d'estaing, une demoiselle d'Estain Brisée, un arrouzoir de cuivre plus environ trois dousaines de mauvaises chemises pour les pauvres qui sont les mêmes qu'on expecifié ci-dessus et une autre douzaine pour les frères mauvaises, deux douzaines mouchoirs, quatre douzaines de rabats, quatre taitis d'oreiller plus deux pots de chambre d'estain, et du dit magasin dans les chambres des frères où nous avons trouvé douse couchettes, douse paillasses, neufz matelas, cinq couvertures, six oreillers, douse tables, douse cheses et ce en toutes lesd chambres, plus avons trouvé dans led hopital certains effets ou marchandises venues de france et envoyées par led feu frère charon par un vaisseau marchant qui sont autres que ceux qui se sont portés la même preste année dans le vaisseau du Roi et qui sont expecifiés dans un inventaire séparé, lesquels susd effets ou marchandises, consistent, scavoir en deux petites caisses de vitre, une balle de draperie contenant une piessse de mazamet et trois pièces? Cinq couvertes, vertes et douse couvertes de Bordeaux, une caisse de savon qu'est tout ce que nous avons trouvé dans le presant hospital seulement, et pour que le tout feut dans la forme, on nous a remis les clefz de toutes les portes, chambres, armoires, cabinet et coffres et lesquelles ayant en notre pouvoir nous nous en sommes chargées et du contenu au présent inventaire pour régir et gouverner le tout en qualité de maître supérieur et comme bon père de famille. Lequel inventaire nous avons fait en trois scènes de deux heures chascune selon le désir de l'ordonnance et ce le plus correctement et fidellement qu'il nous a pu aparoir sans avoir rien cellé ny augmenté par la connaissance que nous

en ont donné lesd frères anciens cy dessus déommés qui nous ont remis les dites clefs et nous ont déclaré que c'est tout ce qu'ils avoient en leur pouvoir en l'absence du deffunt frère charon et ont signé avec nous comme témoins oculaires de la facture du présent inventaire et comme parties instigantes ayant le tout entre mains, et nous aussi fait signer avec nous, pour justifier de la vérité du fait et comme présans à la cloture et facture du présent inventaire frères André Antoine et Louis conf. hospitaliers de la présente maison avec notre greffier par nous prins d'office après néanmoins qu'il nous a eu pretté le serment de fidellité en tel cas requis. Dans la chambre du Conseil dud hôpital, à Montréal, ce vingt-cinq octobre mil sept cent dix-neuf et en présance de Mr Chaise ptre Docteur en théologie, dans le Séminaire, Directeur de la maison qui a signé avec nous.

Cheze

prêtre

Frère nicolas Batte

f. r Hadancourt

f. L. Pillard

L. Turc

frère jeantot

Demoyre

f. A. Girardièrre

Ezemar

\* \* \*

Le frère Turc ne resta à Montréal que six années. Mais ce temps lui suffit pour gâcher l'oeuvre dont il avait reçu la direction.

Heureusement, un quart de siècle après, Madame Youville prendra charge de l'Hôpital général et l'administrera avec bonheur.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## QUESTION

---

En 1759, le garde-magasin du fort Machault était un sieur Martel. Je le croyais le frère des fameux Martel, amis et comparses de Bigot, mais celui-ci dans son mémoire de défense produit au Châtelet en 1763, dit que "ce Martel n'était point parent du Père Martel, Jésuite, ni de ses deux frères." Quels étaient les prénoms du sieur Martel, garde-magasin du fort Machault en 1759?

G. O. C.

LETTRE DE MGR DE ST-VALLIER A M.  
CHARTIER DE LOTBINIERE

Cette lettre, trouvée par M. Alain Joly de Lotbinière parmi les papiers de la seigneurie de Lotbinière, offre un intérêt tout particulier pour les paroissiens de cette ancienne seigneurie (1672), la seule restée indivise depuis le régime français.

“ Monsieur,

Monsieur de Lotbinière, conseiller du Conseil supérieur de Québec, à Québec.

Je suis ravi, monsieur, de tout ce que vous m'apprenez de l'église de Lotbinière; je vous loue de ce que vous avez fait pour elle au-delà de ce que vous aviez déterminé. Dieu vous en tiendra un bon compte, ne doutez pas, et le grand St Louis dont vous voulez procurer la gloire, je serai fort exact à ce que je vous ay promis.

Pour les deux permissions que vous me demandez je vous les accorde bien volontiers, la première est de faire bénir la dite Eglise avant d'y faire dire la messe par le père Valentin ou autre prestre qu'il voudra prier, la deuxième, je donne de bon coeur mon consentement à la fondation des dix messes que les marguilliers auront soin de faire dire à *perpétuité* à votre intention pour la somme de trois cent soixante quinze livres que je vous permets d'employer à la bâtisse et perfection de votre église. Cette lettre vous servira d'assurance pour des papiers plus amples si vous les désirez avoir de moy.

Je suis avec toute l'estime que vous méritez et la considération qu'on doit avoir pour vous,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JEAN, évêque de Québec.

A l'hospital gén. ce 13 août 1723.”

Françoise d'Avesnes des Méloizes, épouse de M. de Lotbinière, décéda à Québec et fut ensevelie le 25 avril 1723, quelques jours après la naissance de son troisième fils, Michel, qui devint plus tard le marquis de Lotbinière.

Cette mort affligea tellement M. de Lotbinière qu'il prit le parti de se faire prêtre et fût ordonné le 14 avril 1726. A

sa mort, en 1749, il était archidiacre et doyen de la cathédrale de Québec.

Mgr de St-Vallier tenait M. de Lotbinière en haute estime. Cette lettre en fait foi. Deux tableaux à l'huile aux armes de Mgr de St-Vallier sont encore conservés précieusement dans l'église de Lotbinière et témoignent de l'intérêt particulier que le digne évêque portait à cette église.

Le Père Valentin, récollet et curé de Lotbinière, était frère de l'archidiacre.

Saint Louis de France, patron traditionnel de la famille de Lotbinière, est encore commémoré par la chapelle seigneuriale—dans l'église de Vaudreuil—où l'on voit un grand tableau de saint Louis, aux traits du dernier de Lotbinière, suivant l'ancienne coutume. Le tableau est marqué aux armes des de Lotbinière et des Godfroy de Tonnancourt.

Il serait intéressant de savoir si les dix messes fondées en 1723, à perpétuité aux intentions de l'archidiacre, sont encore célébrées.

A. de Léry Macdonald

---

## LES LABARRÉ DU CANADA

---

Outre le gouverneur Lefebvre de la Barre, le capitaine Labarre de 1644 et Antoine de la Barre, seigneur du Jardin, déjà mentionnés par A. B. C. (*B. R. H.*, XXXVII, 351), on peut encore signaler, parmi ceux de ce nom qui ont vécu au Canada, François Charon de la Barre, le célèbre fondateur des Frères Hospitaliers, et Jean-Michel de Roy, chevalier, sieur de LaBarre, qui épousa à Montréal, le 21 juillet 1726, Marie-Anne Benoit.

La famille Genest porte encore aujourd'hui le surnom de Labarre, Genest dit Labarre.

Quant au capitaine de LaBarre, venu à Ville-Marie avec la recrue de 1644, nous n'en savons que ce qu'en dit Faillon (II, 30), d'après Dollier de Casson. Ce capitaine n'était qu'un faux dévot et un hypocrite que Maisonneuve dut renvoyer en France l'année suivante. M. E.-Z. Massicotte, dans ses *Colons de Montréal*, ne l'enregistre que sous le nom de Sr de la Barre.

Augustin-Antoine de la Barre, seigneur du Jardin, était fils d'Antoine de la Barre, chevalier de St-Louis et de Marie-Anne Capon, de Saint-Germain-en-Laye. Il était enseigne lorsqu'il épousa, à Québec, Marie-Anne, fille de Gaspard Adhémar de Lantagnac. Par ce mariage, il devenait allié à la famille de Vaudreuil, son beau-père, Gaspard de Lantagnac étant, on le sait, le neveu du premier gouverneur de Vaudreuil. Aussi fut-il l'un des trois parents que Pierre de Vaudreuil Cavagnal demanda et obtint d'emmener avec lui dans son nouveau gouvernement, lorsqu'il fut nommé, dès l'année suivante, gouverneur de la Louisiane, avant d'être le dernier gouverneur français de la Nouvelle-France. Les deux autres qu'il accompagnait étaient le Sr de Lantagnac, son propre beau-frère, et le Sr Leverrier, beau-fils de Cavagnal.

Passé à la Louisiane en 1742, Antoine-Augustin de La-Barre continua à y servir comme officier dans les troupes de la marine, atteignant au grade de lieutenant en 1750. Une lettre encore inédite de Mme de Lavaltrie, conservée à la Bibliothèque Saint-Sulpice, nous apprend, en date du 20 août 1741, que M. de la Barre vient d'être assassiné par un domestique soldat. Mme de Lavaltrie tenait probablement la nouvelle de sa belle-soeur, Mme de Tisé, née Lavaltrie, et qui demeurait alors en Louisiane.

ÆGIDIUS FAUTEUX

---

### QUESTION

---

Parmi les invités au mariage de Pierre Payen de Noyan avec Catherine-Jeanne Lemoyne, fille de Charles Lemoyne de Longueuil, à Québec le 8 décembre 1694, on voit le nom de Guillaume Emmanuel Théodose de Maupéon, chevalier, comte de Lestrange. Il signe au registre de Québec G E T de Maupéon. C'est un des rares cas où les signataires consentent à faire connaître leurs prénoms ou au moins leurs initiales. Que faisait ce personnage de la vieille noblesse française à Québec en décembre 1694?

X Y Z

## FRANÇOIS-LOUIS POULIN DE COURVAL

Né à Québec le 30 octobre 1728, du mariage de Louis-Jean Poulin de Courval, lieutenant-général de la juridiction des Trois-Rivières, seigneur de Nicolet, et de Françoise-Gabrielle Foucault.

Il fut capitaine de navire.

En 1759, c'est lui qui conduisit à Québec le navire le *Bienfaisant*, rempli de munitions et de provisions. Le *Bienfaisant* faisait partie de la flotte de M. Canon.

Au printemps de 1759, Charles-François Tarieu de Lanaudière avait proposé de construire des cajeux ou radeaux portant des canons qui auraient été au devant de la flotte anglaise qui remontait le Saint-Laurent.

L'auteur anonyme du *Journal du siège de Québec* nous apprend que M. de Courval proposa, à son tour, de construire des cajeux mais d'une construction différente de ceux de M. de Lanaudière. Ils devaient être en long, formant en apparence un canot du roi. Enchaînés les uns aux autres, ils devaient être soutenus aux ailes par des petits bâtiments pour les empêcher de dériver à la file. Le plan de M. de Courval fut approuvé à la fin de mai et on se mit à travailler tout de suite à leur construction.

C'est dans la soirée du 28 juillet que les cajeux ou radeaux du sieur de Courval furent envoyés contre la flotte anglaise.

M. de Foligné raconte ainsi l'essai des cajeux :

“ M. Courval reçut ordre de prendre le commandement des cajeux destinés depuis quelques jours à être envoyés parmi la flotte. Toute chose, en conséquence, étant disposée, le sieur Courval partit vers les neuf heures du soir de l'anse des Mères, commencement du jusant, les vents au sud-ouest, joli frais. Lorsqu'il passa devant la ville plusieurs de nos carcassières destinées à le soutenir le rejoignirent. M. Courval continuant avec ordre la route jusqu'au moment qu'il crut devoir lâcher les cajeux auxquels il mit le feu vers les dix heures du soir, qui passèrent au travers de la flotte où ils mirent le feu à deux navires, mais le prompt secours des autres vaisseaux leur réussit à éteindre le feu. . . . ”

Pendant tout le reste du siège, M. de Courval, qui était d'une bravoure à toute épreuve, fut employé à différentes besognes et s'en acquitta à la satisfaction des chefs militaires.

Après la prise de Québec, M. de Courval passa en France.

En 1762, il était fait capitaine de brûlot.

En cette même année 1762, le duc de Choiseul, ministre de la marine, chargeait le chevalier de Ternay d'une expédition contre Terre-Neuve. La plupart des officiers et des *volontaires* de l'expédition de M. de Ternay étaient des Canadiens qui avaient été conduits en France après la chute de Québec. Maître de la ville de Saint-Jean, M. de Ternay envoya M. de Courval en France pour demander des secours afin de garder sa conquête. Le duc de Choiseul fut si satisfait du coup de M. de Ternay qu'il lui envoya deux autres vaisseaux: dont l'un, le *Zéphir*, fut commandé par M. de Courval lui-même. Mais, dans l'intervalle, les Anglais avaient envoyé des secours à Terre-Neuve, et le chevalier de Ternay dût user d'habileté pour échapper à la flotte ennemie. M. de Courval fut assez heureux pour ramener le *Zéphir* en France sans avoir perdu un seul homme.

En 1766, M. de Courval fut chargé par le conseil de marine d'une expédition assez risquée à Saint-Pierre et Miquelon. Il réussit parfaitement. Le 8 août 1766, le duc de Praslin lui écrivait que le roi accordait une gratification de 600 livres à son équipage et autant à lui-même pour le récompenser de son intrépidité et de son courage dans le voyage périlleux qu'il venait d'accomplir à Saint-Pierre et Miquelon.

M. de Courval mourut probablement en France.

---

### QUESTION

---

Au bas de l'acte de mariage de Pierre Gervais et de Marie-Anne Blain, à Québec, le 19 octobre 1665, je vois les signatures des sieurs de Modère, Balac et de La Fontaine que le curé qualifie d'"officiers de M. de Tracy." Qui étaient ces trois officiers ?

Milice.

## LE TESTAMENT DE FRANÇOIS CHARON DE LA BARRE

En furetant à travers des papiers de famille qui m'avaient été obligeamment communiqués, j'ai rencontré la pièce inédite suivante qui m'a paru digne d'être reproduite dans le *Bulletin*, à titre documentaire. C'est le testament de François Charon de la Barre, le fondateur et le premier supérieur de la communauté des Frères Hospitaliers.

François Charon s'était embarqué sur le *Chameau* en mai 1719 afin de passer en France dans l'intérêt de sa communauté. Tombé malade pendant la traversée, il fit dresser son testament par l'écrivain du bord. D'après l'acte, il était encore à ce moment à 140 lieues du port. S'il est mort peu après la signature du testament, il a dû être enseveli dans les flots selon l'usage et même la règle du temps. On ne trouve en effet son acte d'inhumation dans les registres d'aucune des paroisses de la Rochelle.

M. E.-Z. Massicotte, dans l'Inventaire des documents relatifs aux Frères Charon, qu'il a publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* pour 1923-24, signale le testament de François Charon dressé sur le *Chameau* le 9 juillet 1719, mais il ne le connaît que par la mention faite par Danré de Blanzé dans son inventaire de septembre 1747, d'une copie qui aurait été collationnée le 12 juillet 1720 par le notaire LePallieur de Montréal. Ni l'original, ni la copie de LePallieur n'existent dans les Archives Judiciaires de Montréal.

AEGIDIUS FAUTEUX

### *Testament*

CE JOURD'HUY Neufvième de Juillet mil Sept Cens dix neuf, une heure de relevée à bord de la flutte du Roy Le Chameau, commandée par M<sup>r</sup> de querquelin, étant éloigné de la terre de france de Cent quarante Lieues ou Environ, Nous Ecrivain du roy sur lad. flutte, avons été requis, par M<sup>r</sup> françois pochatigou aumonier dud. Vaisseau, pour procéder au testament et ordonnance de dernière Vollonté que désire faire Le S<sup>r</sup> françois Charon, Supérieur de la Communauté des

frères hospitaliers de la Ville de Montréal en la nouvelle-france, gissant au lit malade, pour à quoy satisfaire Je Ecrivain de Sa Majesté requis M<sup>r</sup> D'aubreuille Commandant en Second Sur lad. flutte, et officier de quart, et le S<sup>r</sup> Ducap chirurgien major, pour Êstre presant et Entandre les dernières Vollontés dud. Sieur Charon, à quoy Lesd. S<sup>rs</sup> officiers de quart et Chirurgien major, ont satisfait, et à linstant En Leurs présances, et de celle de M<sup>re</sup> François pochatigou, aprez avoir trouvé que Led. S<sup>r</sup> Charon étoit sain D'Esprit et d'Entandem<sup>t</sup> ainsi qu'il nous Est appareu, Nous avons procédé à l'exécution de Ses dernières Vollontés, ainsy qu'il En Suit &.

*PREMIEREMENT* comme Bon Catholique apostolique et romain, Recommandé son âme adieu Le priant de luy faire pardon et Miséricorde Invoquant à cette fin les prières de la très Sainte Vierge, et de tous les Saints, nommemant celles de S<sup>t</sup> François, Son patron,

*ITEM* donne et lègue au Couvant des Récollets de Montréal La Somme de Cinquante Livres pour dire des messes pour le repos de son âme,

*ITEM* donne et lègue pareille Somme de Cinquante Livres pour Êstre distribuée aux pauvres de Montréal laquelle Somme Sera Remise Entre Les mains du S<sup>r</sup> Exécuteur du pnd. testament qui sera sy aprez nommé et qui en fera la distribution le plus Egallement que faire ce pourra.

*ITEM* Veut et Entand uqe toutes Les malles et autres Effets qui lui appartiennent, même ceux qui appar<sup>ne</sup> pareillement aux personnes qui passent avec Luy pour la Communauté desd. hospitaliers de Montréal et qui sont sous nom Embarqué dans lad. flute du Roy, soient remis entre les mains dud. S<sup>r</sup> Exécuteur cy aprez nommé pour Conjointem. avec m<sup>rs</sup> du Séminaire de Montréal estre les effets qui se trouveront appartenir auxd. passagers, Randus à Chacun d'Eux, Et quen délivrant par led. S<sup>r</sup> Ecrivain du Roy tous les Effets qui sont Embarquez dans lad. flute aud. S<sup>r</sup> Exécuteur, il en soit Vallablement Déchargé & Et à légard des autres Effets qui se trouveront appartenir aud. S<sup>r</sup> Charon, Veut et Entand ledit Sieur Charon quils soient remis par Son dit Exécuteur Entre Les mains de Mers<sup>rs</sup> du Séminaire de Montréal, pour

Conjointem<sup>t</sup>, avec Soudit Exécuteur Estre lesd. Effects dispozés en faveur dud. hospital priant à cette fin messieurs du Séminaire d'y donner tous leurs soins,

Et pour l'exécution du présent testament led. S<sup>r</sup> Charon a nommé pour son Exécuteur testamentaire la personne du Sieur Louis Turc, quil Connoit pour personne Capable, Lequel il prie ainsy que mess<sup>rs</sup> du Séminaire de Montréal de tenir la main, autant que faire se pourra, à L'exécution de lacte fait entre led. S<sup>r</sup> Charon, et les Sieurs d'arle et Souste ouvriers en Bas passé devant tajeau no<sup>re</sup> à Rochefort le quinze Juin dernier,

Et en Considération des Services que luy Rand et que Lui Randra Led. S<sup>r</sup> Turc, et pour la Bonne amitié qu'il Luy porte Il Luy donne et lègue par ces p<sup>ntes</sup> La Somme de deux Cens Livres une fois payée à prendre sur tous ses Biens et Effects,

*CE PRESANT TESTAMENT* ainsy dicté et nommé par Led. S<sup>r</sup> Charon, a été clos et arrêté par Nous Ecrivain du Roy, en présance desd. Sieurs officiers de quart, aumonier et Chirurgien major — aprez Neantmoins qu'il a été Leu et Releu aud. S<sup>r</sup> Charon, Lequel a signé ainsy que lesd. Sieurs susnommez led. jour et an que dessus, ainsy signez sur loriginal Charon, Daubreuille, françois pochatigou, ptre, ducap et Nous signé De Saint Eugène,

Collationné à l'expédition faite à bord du vaisseau du Roy le Chameau représenté par les frères louis turc Crestien Supérieur des frères hospitaliers de Villemarie en Lysle de montréal et frère françois Hadancourt économe du dit hospital et à eux à l'instant remis par le notaire Royal de Lysle de Montréal résident à Villemarie soussigné le douzi<sup>e</sup>. jour de juillet mil sept Cent vingt.

LE PALLIEUR,  
n<sup>r</sup> royal

---

QUESTION

---

Quels étaient les prénoms de M. de Fromont, capitaine au régiment de Carignan?

Cur.

## NOTES SUR LA FAMILLE DE MINES

Jean de Mines, capitaine d'un détachement de la marine, épousa à Montréal, le 9 septembre 1693, Marie-Anne de Saint-Ours, fille de Pierre de Saint-Ours, premier capitaine du détachement de la marine au Canada, chevalier de Saint-Louis (1).

De son mariage, Jean de Mines, lieutenant des vaisseaux du roi et capitaine d'une compagnie franche de la marine (greffe Amiot, notaire royal à Toulon, le 23 avril 1739), eut :

1. Antoine de Mines, enseigne des vaisseaux du roi au département de Toulon ;

2. Thérèse-Marie de Mines, qui épousa à Toulon, le 2 janvier 1721, François de Joumart de Teson d'Argence, chevalier, seigneur et marquis de Changy et autres lieux, enseigne de vaisseau, fils de feu messire Pierre-François de Joumart de Teson, chevalier, comte d'Argence, seigneur et baron de Saint-Pair, du Mont-Changy, de Vilene Saint-Loup et autres lieux, vivant lieutenant de roi de la province de Bourgogne, et de feu dame Charlotte-Elisabeth Demans. Le contrat de mariage n'eut lieu que le 12 octobre 1722 à cause du mal contagieux qui éclata parmi les troupes en janvier 1721. Thérèse-Marie de Mines y est assistée de sa mère et de son frère, Antoine de Mines, garde de pavillon amiral. Mme de Mines constitue à la marquise d'argence une dot de 26,000 livres. (greffe du notaire Arnaud à Toulon).

Lors de ce mariage, Jean de Mines était mort. Il s'était fait tuer au siège de Gibraltar (1704-5). Avant de partir pour cette expédition, Jean de Mines fit son testament devant Me Martilly, notaire à Toulon, en 1703. Il y institue sa femme son héritière. Mme de Mines (Marie-Anne de Saint-Ours) mourut le 8 février 1738, laissant pour héritiers son fils Antoine de Mines, alors enseigne de vaisseau, et sa fille la marquise d'Argence, dont le mari était décédé.

---

(1) La Potherie (111, 91-94) raconte une aventure singulière qui arriva à la belle Marie-Anne de Saint-Ours alors qu'elle n'était âgée que de huit à neuf ans. Elle put échapper à un parti d'Iroquois qui la poursuivait en se jetant à la nage dans la rivière Chambly. L'anecdote est à lire et nous y renvoyons le lecteur.

J'ai sous les yeux quatre lettres de M. Antoine de Mines, datées de Toulon le 21 avril 1739, dans lesquelles il parle du règlement de la succession de Saint-Ours au Canada. J'en donne ici le résumé :

1. Lettre à M. Hiché: Sa tante d'Eschaillons lui a mandé d'envoyer une procuration en blanc. Sa soeur a renoncé aux successions de ses père et mère (7 sept. 1738), moyennant 6,000 livres. Il estime les biens de sa famille dont il a hérité à 100,000 livres. Il demande 1,000 livres pour les biens de sa mère au Canada. Il veut garder les biens qu'elle peut avoir en France, provenant de sa famille.

2. Lettre à son oncle: Il a envoyé à sa tante d'Eschaillons tous ses papiers; sa soeur a 6,000 livres de dot qu'il lui doit. Il a besoin de 1,000 livres. Il se plaint que les messieurs de robe du Canada ne connaissent pas les lois des successions *intestat*. Il demande à sa tante la galanterie d'un manchon. Il a vu à Toulon, M. Charest (1), neveu de feu M. de Courtemanche, qui lui a dit être de ses alliés. Il était un peu indisposé et n'a pu boire avec lui, pour le peu de séjour qu'il y fit. Il lui a dit qu'il retournerait en Canada le printemps prochain. Il écrit à son oncle le chevalier de Saint-Ours, dont il n'est pas connu et lui demande son amitié. Il écrit aussi à l'intendant Hocquart.

3. Lettre à sa tante Mme d'Eschaillons: Il la remercie de la part sincère qu'elle a prise à sa perte (2). Son oncle a bien fait de mettre l'administration de ses affaires entre ses mains. S'il avait idée de se marier, il serait charmé de trouver une dame qui fût aussi bien rusée dans les affaires.

Il parle de son droit de succession. Il regrette que les hommes de robe du Canada ne connaissent pas le droit coutumier. Il lui envoie les papiers qui coûtent cher. Cela ne rentre pas dans sa poche et sert à engraisser les notaires et les procureurs. Il demande un manchon. Cela ne coûte qu'un coup de fusil au Canada.

(1) Neuvième seigneur de Laton.

(2) La mort de sa mère, arrivée l'année précédente.

4. Mme d'Eschaillons, sa tante, lui a écrit pour régler ses affaires de famille. Il s'agit de la succession de son grand-père, M. de Saint-Ours. Sa soeur a reçu 20,000 livres dans son contrat de mariage. Sa dot est de 26,000 livres. Mme d'Eschaillons lui offre 1,000 livres pour la part de sa mère en Canada (J.-Edmond Roy, *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, 1897, p. 43).

UNE LETTRE DE 1831

De Pinitangouchinne le 25 sept<sup>r</sup> 1831

M<sup>r</sup> Robert de Lamorandière

Mon chère frère

J'ai reçue ta lètre le 23 du présent par lequel tu me marque que je ne pense plus à toi il est vrai que tu peu le croire car je ne tai ecris quune seule foi mes je me suis toujours informé soigneusement de toi e j'avait appris par un voyageure que tu restai a S<sup>t</sup> Sulpice e que tu était en pension ché lui; je comerce toujours avec les sauvages e ni fai point gran chose vu les grandes opositions que nous avont depui plusieurs ané e jai u des malheur j'avait u la folie davansé des marchandise à notre cousin honoré Bailly mes par sa mal adroisse il ma perdu 500 louis e ce pauvre garçon ses noyé il y a deux ant étant den la dernière misère neyent auquun talen avec 5 enfans.

Pour moi je vie assee bien quoique jai une grose famille jai 9 enfans 6 garçons e trois filles jen ai deux de marié une au fil de feu M<sup>r</sup> Dominique Rousseau e lautre à M<sup>r</sup> farlin employée du gouvernement çel si vie très bien et se nomme Charlotte lautre qui se nomme Jullie vie assé bien il me reste encore adelaide qui nes pont encore marié; pour mes garçons je nen suis point inquiette il son for e vigoureu e bon voyageur il trafic avec les sauvages; insie mon cher frer pardonne ma négligence je ne menqueré plus à te fére réponce.

Je suis en atendan ton bon frère

E Lamorandière

Mes compliment à M<sup>r</sup> Ludger Duvernay e tou ses frère e soeurs (1).

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

## LA FRIPONNE

*La Friponne*, c'est cette maison de commerce établie à Québec par le sieur Claverie, un des comparses du néfaste Bigot, en 1750. Le peuple ne tarda pas à voir clair dans le commerce de Claverie et il donna à son magasin le nom de *Friponne*. C'était bien là le titre qui convenait à une maison de commerce établie spécialement pour *friponner* le roi.

Dans le procès qu'il eut à soutenir devant le Châtelet de Paris, Bigot eut à parler de la *Friponne*. Il expliqua de façon assez ingénieuse la naissance de cette maison de commerce et l'origine de son nom.

Nous citons son *factum* :

“ En 1750, le sieur Claverie, négociant à Québec, fit bâtir une maison sur le bord de la petite Rivière, dans l'alignement des Magasins du Roi; mais cependant à une distance de 150 pas ou environ. Il y établit un magasin, qui par sa situation attiroit les habitans. Ils appelloient cette maison *la Friponne*. Une servante qui y avoit volé, lui avoit d'abord fait donner ce nom. Les négocians le lui conservèrent, avec une attribution toute différente. C'est du moins ce que le sieur Bigot a appris au procès.

“ Une petite portion du terrain, sur lequel cette maison fut bâtie, appartenoit au Roi. A peine pouvoit-elle valoir 200 liv. Le sieur Claverie avoit demandé au sieur Bigot la permission de porter ses bâtimens jusque sur ce terrain. Le sieur Bigot l'avoit accordée sous deux conditions. La première, que la maison seroit construite sur des plans qu'il lui feroit donner par l'ingénieur. La seconde, que le sieur Claverie la vendroit au Roi, quand le service en auroit besoin, au même prix que le tout lui auroit coûté, & qui seroit justifié par pièces authentiques. En effet, les Magasins du Roi étant trop petits, le sieur Bigot s'étoit proposé de les augmenter de tout l'espace qui les séparoit de cette maison, & de l'y comprendre elle-même. C'est pour cela qu'il avoit assujéti le sieur Claverie à prendre des plans; & que dans ceux qu'il lui avoit fait donner, il avoit fait tracer les bâtimens dans l'alignement de ceux du magasin. Il comptoit même y loger le Contrôleur, pour le mettre à portée de veiller de plus près sur le garde-

magasin, & sur les opérations qui se faisoient dans cet entrepôt. Il commença à mettre ce projet à exécution, dès le commencement de l'année 1753. Il acheta pour le Roi la maison, moyennant 23668 liv. 13 f. 11 d. Les toisés, les marchés, & les quittances des ouvriers qui l'avoient bâtie sont joints au procès. Le voyage qu'il fit en France en 1754, & les dépenses extraordinaires que la guerre occasionna dans la suite, l'obligèrent de suspendre la consommation de ce projet, & de le remettre à un tems plus favorable."

---

RÉPONSE

---

**Les Le Roy de la Potherie** (XI, p. 224) — Il a été question dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (vol. XXXVII, p. 373) de Charles-Auguste Le Roy de la Potherie né à Québec le 2 janvier 1702 et qui joua un rôle assez important à la Guadeloupe. Les Archives de la province de Québec possèdent une copie authentiquée du contrat de mariage de la fille de ce Le Roy de la Potherie. Ce contrat fut reçu par le notaire royal en l'île Guadeloupe et dépendances Z. Chuche. Nous donnons ici les noms des parties à cet acte. "Furent présents M. Claude-François-Joseph Filleul de Francheville, officier de Monseigneur le duc d'Orléans et officier de dragons à la suite du bataillon de la Pointe Noire, fils de M. Claude-François Filleul, vivant capitaine au régiment de Grassin, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, et de feu dame Françoise de Francheville, habitant demeurant au quartier de la Pointe Noire, paroisse de Notre-Dame de Bonport de cette île, stipulant pour luy et en son nom d'une part, et messire Charles-Auguste Le Roy de la Potherie, chevalier, seigneur de Bacqueville, ancien lieutenant de Roy, commandant à la Guadeloupe, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, et dame Marie-Catherine-Élisabeth Dugard du Charmoy, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, stipulant pour et au nom de demoiselle Marie-Catherine-Élisabeth-Georgette-Caroline Le Roy de la Potherie, leur fille, encore mineure...."

## LES DISPARUS

---

*Louis-Thomas Jacau, sieur de Fiedmont* — Louis Thomas Jacau était le fils de Thomas Jacau, maître canonnier à l'Isle Royale. Lorsqu'il mourut en 1737, son père occupait ce poste depuis plusieurs années déjà, et il est assez probable que le sieur de Fiedmont naquit à Louisbourg après 1720. Enseigne en 1748, dans la compagnie des canonniers bombardiers de l'Isle Royale, le sieur Jacau fut transféré au Canada, dans la même qualité, en 1750. En 1753, il est fait lieutenant et, en 1757 capitaine, servant toujours dans l'artillerie. Il est surtout resté célèbre du fait qu'au conseil de guerre du 15 septembre 1759, il fut le seul qui s'opposa à la capitulation de Québec et préconisa la résistance à outrance. Nous croyons qu'il n'a commencé qu'en Canada à s'appeler Sr de Fiedmont. Peu d'officiers ont d'ailleurs eu leur nom plus souvent estropié: tantôt, on l'appelle Jacob, tantôt Jacau; tantôt de Fiedmont et tantôt de Phidémont. Quoique sa capacité comme artilleur ait été mise en doute, particulièrement par M. de Montbeillard, il passait généralement pour bon officier. M. de Bougainville l'avait en haute estime; il écrit de lui, dans une de ses lettres: " Je compte rendre un service à l'État en faisant connaître cet homme aussi vertueux que bon militaire ". Passé en France après la reddition de Québec, il fut fait chevalier de Saint-Louis, le 24 juin 1760. En 1765, il est nommé gouverneur de la Guyane. Après avoir été brigadier d'infanterie, il reçoit, le 1er mars 1780, le brevet de maréchal de camp. Ce grade permet à l'officier de fortune, fils du canonnier de Louisbourg, de porter des armoiries, et, le 5 avril 1786, M. d'Hozier règle pour lui le blason suivant: " Un écu d'argent à une étoile d'azur naissante du chef, coupé de sinople, et, sur le tout, un serpent lové de l'un dans l'autre. (cf. *Bulletin des Recherches Historiques*, V, 173). Le nom du sieur Jacau de Fiedmont, maréchal de camp, apparaît pour la dernière fois dans l'*Almanach Royal de 1792*. A-t-il émigré? Il y a quelque temps, un correspondant de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* demandait des renseignements sur un certain baron Jacquot de Frémont qui avait été préfet de la Côte d'Or en 1831. Il est possible que ce

soit un fils de notre officier canadien dont le nom aurait été encore une fois transformé (Aegidius Fauteux, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* pour 1920-21, p. 210).

*François Le Mercier* — Le chevalier François LeMercier est né le 29 décembre 1722, à Caudebec, en Normandie. Tanguay (V, 325), le dit fils de Nicolas-Louis LeMercier, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie et capitaine au régiment d'Agenois, et de Charlotte LeRebour, du diocèse de Rouen. On a prétendu qu'il avait d'abord été maître d'école, mais M. Pierre-Georges Roy a détruit cette légende. Nous le rencontrons pour la première fois en 1742, lorsqu'il est nommé pour assister M. Dupin de Bélugard, commandant de l'artillerie en Canada. Après une année passée en France, pour étudier l'artillerie, il est nommé, en 1750, lieutenant de la nouvelle compagnie de bombardiers établie en Canada. Capitaine, il reçoit, en 1757, le commandement de l'artillerie de la colonie. La même année, il épouse, à Ste-Foy, Françoise Boucher de la Bruère, fille de René Boucher de la Bruère et de Renée Pecaudy de Contrecoeur. Par ce mariage, il devint cousin germain de Péan. Il devait appartenir à la religion réformée, car trois jours avant son mariage, le 12 novembre, il se fait baptiser à Québec. Tous les bonheurs lui arrivant en même temps, il venait d'être fait chevalier de Saint-Louis, le 1er mai de la même année. Chargé par M. de Vaudreuil d'aller rendre compte de l'état de la colonie, il passe en France, à la fin de 1759, sur un des vaisseaux qui forcèrent le passage de Québec sous la conduite du capitaine Canon. Accusé de malversation, en même temps que Bigot, il fut détenu à la Bastille, de novembre 1761 à décembre 1763, et fut finalement acquitté. Il vivait encore en 1798, à Lisieux, en Normandie.

Montcalm, tant dans ses lettres que dans son *Journal*, se montre de la plus grande sévérité pour M. Lemerrier. Il l'accuse d'avoir fait prendre et battre M. de Dieskau. (*Lettres*, p. 29). Dans une lettre au maréchal de Belle-Isle du 12 avril 1759, que cite M. Gaffarel, à la page 229 du *Journal* de Malaric, Montcalm écrit de Lemerrier: " Cet officier venu simple soldat il y a vingt ans, sera bientôt riche de 6 ou 700,000

livres, si ceci dure". Malgré son acquittement, il paraît bien certain que Lemer cier fut un acharné profiteur. (Aegidius Fauteux, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, p. 211).

---

## LA FAMILLE THOMAS DIT BIGAOUETTE

---

D'après Mgr Tanguay trois Thomas d'origine étrangère se seraient établis dans la Nouvelle-France, Jean, Joseph et Claude Thomas.

Jean Thomas, fils d'Édouard Thomas et de Catherine Casey, de Londres, en Angleterre, épousa à Québec, le 24 octobre 1695, Anne Duquet, fille de Pierre Duquet et de Anne Lamarre. Ce Jean Thomas obtint, en mai 1710, un brevet de naturalité du roi de France. Il était dit dans ce brevet que "Jean Thomas, natif de Bristol, en la vieille Angleterre, était marié à une Française, de laquelle il a eu deux enfants."

Joseph Thomas né à Jersey. Mgr Tanguay dit de lui : "Baptisé le 9 juin 1698, à l'âge de 14 ans, natif de Jersey, pris à l'âge de deux ans par les Anglais et repris par les Français à Plaisance en 1696. Il demeure chez M. de Montbrun. Mgr l'évêque de Québec le baptise, et est son parrain. Il lui donne le nom de Joseph. C'est la souche des familles Ouilem, de Boucherville."

Claude Thomas, fils de Jean Thomas et d'Ann Lera, de Douvres, en Angleterre. Il épousa, à Charlesbourg, le 15 novembre 1706, Marie-Anne Villeneuve, fille de Mathurin Villeneuve et de Marguerite Laroche. Il fut la souche des Thomas dit Bigaouette. D'après une tradition conservée dans la famille Bigaouette, dit M. Joseph Trudelle, Claude Thomas aurait été enlevé par les Sauvages et amené dans les bois, à l'âge de sept ans. Comme il voulait désertier, on lui fit brûler le bout des doigts. Une Sauvagesse du nom de Bigasèt l'adopta et le prit sous sa protection. Ce serait là l'origine du nom Thomas dit Bigaouette.

REPONSE

**La médaille d'or du héros de Châteauguay**

(XXX, pp. 69 et 184) — Dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de mars 1924, (XXX, p. 69) un lecteur posait la question suivante: "Est-il vrai qu'une médaille d'or fut frappée en l'honneur de M. de Salaberry, à l'occasion de sa victoire de Châteauguay?"

M. Boucher de la Bruère a bien voulu répondre à cette question (XXX, p. 184) citant des lettres du héros de Châteauguay, qui se trouvent aux Archives Publiques du Canada, collection De Salaberry, vol. 3, et dans *La famille d'Irumberry de Salaberry* par P.-G. Roy, p. 176.

Breton, dans son *Guide des Monnaies*, donne une reproduction de cette médaille sous le No. 66, page 38, et on conserve au Château de Ramezay de Montréal, une photographie de la médaille d'or portant l'inscription "Châteauguay" et une autre "Chryslers Farm".

M. de la Bruère dans son article, présumait que la médaille accordée à Salaberry se trouvait au British Museum, de Londres. Celui-ci tenait cette information de Madame Larocque, née de Salaberry, et présumait aussi, que feu Madame juge Bossé de Québec, née de Salaberry, avait remis cette médaille au marquis de Lorne ou à son épouse.

La médaille de Châteauguay décernée à Salaberry, n'est pas et ne fut jamais au British Museum.

Retournée en Angleterre on ne sait trop comment, ni pourquoi, elle devint un beau jour la propriété de l'honorable Herbert Eaton, (plus tard Lord Cheylesmore) qui prêta sa collection de médailles militaires pendant plusieurs années, pour fin d'exposition, au United Service Institution d'Angleterre. Après la mort de Lord Cheylesmore, sa collection fut vendue à l'encan, et la médaille de Salaberry passa aux mains du colonel Sir Albert Witaaker, C.B.E., Babworth Hall, Retford Notts, Angleterre, au mois de juillet 1930, pour la somme de £ 110.

En 1929, le sous-ministre du département des Archives Publiques du Canada avait consenti à faire des démarches en

vue de retracer cette médaille et de l'obtenir, si possible, pour les Archives du Canada.

Récemment le 60ème régiment, ancien régiment de Salaberry, fit des instances auprès du colonel Whitaker, pour le retour de cette médaille au Canada, mais sans succès. Celui-ci ne tient pas du tout à se défaire de sa précieuse relique pour le présent.

Dans la *Revue Populaire de Montréal*, numéro de janvier 1931, j'ai donné l'histoire de cette médaille, et une liste des différentes variétés émises pour service au Canada.

Salaberry ne fut pas le seul à recevoir cette décoration, et voici la liste des officiers qui reçurent la médaille d'or pour service militaire au Canada, 1812-1813:

*Grande médaille d'or*

Major général Sir Isaac Brock, commandant. "Fort Détroit".

*Petite médaille d'or*

Major P. L. Chambers, 41ème Régiment "Fort Détroit"	
Capitaine E. Dixon, Ingénieurs Royaux	"
Colonel Matthew Elliot, Milice Canadienne	"
Major John B. Clegg, 49e Régiment (A.A.C.)	"
Capitaine Adam Muir, 41ème Régiment	"
Lieut. Col. John McDonnell, Milice Canadienne	"
et secrétaire militaire de Sir I. Brock	"
Lieut. Col. Robert Nichol, Quartier Maître Général de la milice du Haut Canada	"
Lieut. Col. T. B. St-George, Inspecteur (F.O.)	"
Lieutenant Félix Troughton, Artillerie Royale	"
Capitaine Joseph Taillon, 41ème Régiment	"
Lieut. Col. Charles de Salaberry, 60ème Régiment.	" Châteauguay "
Lieut. Col. G. MacDonell, Glengarry Light	
Inf. Inspecteur. (F.O.)	"
Major Miller Clifford, 89e Régiment "Chrystlers Farm" giment (D. A. G.)	"

Lieut. Col. John Harvey, 108ème Ré-	
Major Frederick Heriot, Voltigeurs	
Canadiens	“
2ème Capitaine H. G. Jackson, Artillerie	
Royale	“
Lieut. Col. Joseph W. Morrison, Commandant	
89ème Régiment	“
Lieut. Col. Charles Plenderleath, 49e Regt.	“

*Barre d'or*

Lieut. Col. Thomas Pearson, 23ème Régiment “

Le lieut.-colonel Thomas Pearson avait reçu la petite médaille d'or pour service à la bataille de Albuera, Espagne, où Nicolas Sault, duc de Dalmatie, maréchal de France, fut défait par l'armée anglo-espagnole en 1811. Pour la bataille de Chrystler's Farm il reçut une barre d'or, pour agraffer à son ruban, rappelant ce fait d'armes.

LIONEL AUDET LAPOINTE

---

QUESTIONS

---

Au contrat de mariage de Thomas de La Nauguière avec Marguerite-Renée Denys de la Ronde reçu par le notaire Romain Becquet, à Québec, le 12 octobre 1672, on voit la signature de François Dorfeuille. Quel est ce Dorfeuille? N'est-ce pas Pierre Dorfeuille, sieur de la Hussodière, qui, dix-sept jours plus tard, le 29 octobre, devait recevoir une seigneurie de l'intendant Talon? Cette seigneurie fut réunie au domaine du Roi le 1er mars 1695. Ce Pierre Dorfeuille, sieur de la Hussodière, était-il un officier militaire?

A. X. B.

---

Quel est ce commandeur de Igesimo qui, en 1688, faisait partie de la garnison du fort Niagara comme officier? Il signe le procès-verbal d'abandon du fort le 15 septembre 1688.

Niagara

## UNE FAMILLE CANADIENNE (1)

On a souvent reproché aux monographies de familles canadiennes ou américaines de manquer d'intérêt. Je ne crois pas que l'on soit tenté d'adresser pareil reproche à la présente histoire des Jordy de Cabanac. Assurément, ils méritaient qu'on leur consacrat un volume. On les connaissait déjà sans doute. Maintenant, on les connaîtra encore mieux et tout le monde trouvera que c'est très bien ainsi.

Ancienne famille, ces Jordy. Ancienne au Canada, ancienne en France. Dès 1485, on les voit cités à Carcassonne. Ils étaient alors marchands ; et communément on les appelait Lombards, car ils venaient de Verceil et l'on s'en souvenait. De 1485 à nos jours, la filiation s'établit régulièrement, sans interruption. A partir de 1549, les Jordy tiennent état de gentilshommes. Au Canada, ils se sont enroturés, ils sont devenus peuple. L'abbé Georges-Alfred de Jordy l'avoue sans fausse honte. L'abbé de Jordy, disons-nous. Car cet ouvrage à bien des égards est sien et l'on peut s'étonner qu'il n'ait pas voulu que son nom figure sur le titre.

Histoire instructive que celle des Jordy. Histoire "exemplaire". Leur destinée a été celle d'une bonne partie de la noblesse canadienne. Comment ne pas attacher d'importance à ces vicissitudes généalogiques ? Elles expliquent la qualité du peuple au Canada. Appauvris, ces gentilshommes se sont multipliés. De 1685 à 1930, on ne compte pas moins de 129 mariages contractés par des Jordy, garçons ou filles. Et encore, c'est évident, on ne les a pas tous relevés.

Ce qui donne de l'intérêt à ce volume, c'est l'abondance des renseignements que l'auteur, les auteurs, ont réussi à grouper. Nous pouvons, en le lisant, suivre les Jordy à travers les âges, pendant quatre siècles.

La branche française connut des jours brillants. Après avoir occupé, pendant deux générations, la charge

(1) *Les de Jordy de Cabanac. Histoire d'une ancienne famille noble du Canada* par l'abbé Elie-J. Auclair. Préface de M. Aegidius Fauteux. Montréal, Beauchemin, 1930.

d'écuyer ordinaire du Roi et cavalcadour, commandant de la Petite-Ecurie, après s'être alliée à des maisons, presque illustres, ces Jordy-là s'éteignirent vers la fin du XVIIIe siècle. A cette époque, pour ceux du Canada, la décadence était déjà commencée.

Deux officiers, Joseph et François, l'oncle et le neveu, avaient fondé, en 1685, les Jordy de la Nouvelle-France. D'eux sont issus tous les représentants actuels du nom. D'eux, c'est à dire de François. Joseph eut bien une postérité. Mais elle a fini en ligne masculine assez tôt, en 1763, semble-t-il. Il n'y a plus de Jordy de Cabanac en France. Les Jordy actuels, les Jordy canadiens (et américains) descendent tous de François.

Officiers dans les troupes du détachement de la marine, propriétaires de seigneuries, les Jordy firent bonne figure et tinrent une place très honorable dans le Canada de leur temps. Joseph mourut en 1713, major des Trois-Rivières ; et François, en 1726, également major de ladite place. Un des fils de Joseph, Melchior, capitaine du détachement, fut fait chevalier de Saint-Louis en 1758. Mais déjà, pour cette famille militaire, l'heure des épreuves matérielles avait sonné. Et, sans aller au delà de la seconde génération, parmi les enfants de François de Jordy, major des Trois-Rivières, plusieurs durent se réduire à la simple condition d'habitants.

Tout cela on le verra dans le livre de M. l'abbé E. Auclair. Mais on n'y verra pas que cela. Par une fortune assez rare, les documents officiels permettent d'atteindre la vie privée des Jordy ou tout au moins de l'un d'eux.

Il s'agit de François, plus tard major des Trois-Rivières. En 1694, il n'était encore que capitaine réformé. Pourquoi donc fit-il tant parler de lui ? Il habitait d'ordinaire Champlain. Et Champlain est une paroisse toute voisine de Batiscan. Or, en ce temps-là, vivait à Batiscan un riche traitant appelé Jean des Brioux. Les nécessités de son commerce obligeaient ce dernier à voyager souvent dans les pays d'En-Haut. Sa femme, Marguerite Dizzy, restait seule au logis. M. de Jordy en profita. Ceci déplut à l'autorité ecclésiastique. Le curé de Batiscan s'émut, celui de Champlain fit chorus. L'évêque de Québec

excommunia les coupables. François de Jorly riposta. Les curés de Batiscan et de Champlain, refusant de célébrer le service divin en sa présence, il les assigna devant le Conseil Supérieur. Ce fut un grand événement dans ce petit monde colonial. Et puis tout s'apaisa. François de Jordy se maria. Il se maria même deux fois, en 1696 et en 1705. Fut-il heureux ? Nous l'ignorons. Il eut du moins beaucoup d'enfants : dix, six filles et quatre fils. Quant à Mme des Brieux, cette jolie folle devint sage et même sage-femme : profession qu'en 1730 elle exerçait à Batiscan.

Claude de Bonnault

---

### BIGAUT D'AUBREVILLE

---

Après M. F.-J. Audet qui ajoute dans le *B. R. H.* de 1931, p. 271, les notes qu'il possède à celles que M. Fauteux a publiées dans le *B. R. H.* 1931, p. 222, nous sera-t-il permis de signaler un détail ?

Selon le distingué bibliothécaire, M. d'Aubreville fut "chef du guet à Montréal aux alentours de 1820". Nous ne sommes pas en état d'infirmier cette assertion, mais il existe aux archives judiciaires de Montréal, un document établissant que le dit d'Aubreville fut "Contre-maitre du guet au mois d'août 1818". — Voir le *B. R. H.* de 1930, p. 165.

CABRETTE

---

### QUESTION

---

L'abbé de Saint-Vallier parle dans son *Etat présent du Canada* de deux prêtres qui passèrent dans la Nouvelle-France en même temps que lui en 1685. L'un mourut dans le vaisseau peu de temps avant de toucher le port, et l'autre décéda quelques jours après son arrivée à Québec. Connaissez-vous les noms de ces deux prêtres ?

A. G. B.

## LES DÉFENSEURS DE QUÉBEC EN 1690

Dans son ouvrage *Sir William Phips devant Québec*, feu M. Ernest Myrand donne une liste des officiers qui aidèrent au gouverneur Frontenac à repousser les Anglais de Québec en 1690. Cette liste contient près de deux cents noms.

Nous croyons qu'une cinquantaine au moins de ces noms doivent être retranchés de la liste dressée par M. Myrand.

Il y a là-dedans quelques officiers morts avant 1690, d'autres n'étaient pas encore du monde des vivants ; enfin, à plusieurs reprises, M. Myrand fait double emploi, c'est-à-dire qu'il mentionne le même officier sous des noms différents.

Pour aujourd'hui, nous croyons avoir le droit de faire disparaître cinq officiers de la liste en question. Dans une prochaine occasion, nous ferons connaître d'autres officiers mentionnés par M. Myrand et qui n'étaient pas à Québec en 1690.

### *Louis de La Rue, sieur de La Mothe*

M. Myrand donne Louis de La Rue, sieur de La Mothe, chevalier, contrôleur de la Marine et des Fortifications, comme un des défenseurs de Québec en 1690. Le siège de la capitale commença dans les premiers jours d'octobre 1690. Le chevalier de La Mothe avait été tué par les Iroquois dans les environs de Saint-François, lac Saint-Pierre, le 22 septembre précédent. Il avait donc une excellente raison pour ne pas être à Québec en octobre 1690.

### *François du Gué, sieur de Fougère*

François du Gué, sieur de Fougère, lieutenant-colonel du régiment de Conti, est également donné par M. Myrand comme un des défenseurs de Québec. Cet officier n'est jamais venu dans la Nouvelle-France. Il est vrai qu'on voit son nom au registre de la Pointe-aux-

Trembles pour 1679, mais il y est par procuration, c'est-à-dire qu'il fut parrain par procuration.

*Pierre de Troyes*

Celui-ci est le commandant de la célèbre expédition par terre à la baie d'Hudson dans l'hiver de 1686. L'année suivante, en 1687, M. de Denonville donnait le commandement du fort Niagara au chevalier de Troyes. Il y mourut du scorbut le 8 mai 1688. M. Myrand avait donc tort de le placer parmi les défenseurs de Québec en 1690.

*M. Le Prévost de Basserode*

M. Le Prévost de Basserode, capitaine au régiment de Languedoc, n'était pas à Québec en 1690. Il n'était pas encore né. C'est soixante-six ans plus tard, en 1756, que Jean-Baptiste-Guillaume Le Prévost de Basserode, capitaine de Languedoc, passa à Québec. Comment cet officier se trouve-t-il dans la liste de M. Myrand ? Mystère.

*Nicolas Paris de Rougemont*

Nicolas Paris de Rougemont, lieutenant de la compagnie de Bouraillon, et Nicolas Paris de Rougemont, capitaine, dont M. Myrand fait deux individus sont un seul et même officier.

Nous reviendrons sur le même sujet.

---

QUESTION

---

Mgr Tanguay (I, p. 591) dit de Pierre You de la Découverte, enseigne dans les troupes: " En vertu des privilèges accordés par le Roi aux découvreurs, il prit le titre de sieur de la Découverte, en 1633 (erreur de date, sans doute), titre qui lui est attribué dans les actes officiels du gouvernement où il est qualifié officier de la Louisiane ". Quelle découverte fit Pierre You?

Cur.

LETTRE DE MONTCALM AU MINISTRE  
DE MORAS

—  
Montréal 11 Juillet 1757.

Monseigneur,

Quoique j'aye eu l'honneur de vous écrire directement pour vous faire mon compliment et vous rendre les comptes que je vous dois, ayant l'honneur de servir sous vos ordres, j'ai cru devoir vous faire passer cette lettre particulière par Madame Hérault et vous donner des marques de ma respectueuse confiance.

Occupé de ma principale mission, je ne perds pas de vue de m'instruire d'un pays peu connu, et que l'on a, je crois, cherché à ne pas faire connoître. Monsieur de Bougainville, dont vous connoissés la sagacité, travaille encore plus que moi à remplir cet objet, et nous pourrons peut-être un jour, si nous revenons jamais dans notre patrie, lui être utile et à cette colonie en déposant, dans le sein d'un ministre éclairé des mémoires, qui, vraisemblablement, n'auroient jamais vu le jour s'il n'étoit venu en place.

Ma commission est délicate, je suis bien subordonné et je dois l'être, vis à vis l'intendant homme d'esprit et intelligent, je n'ai qu'à me louer ; vis à vis mon Général, on ne s'apercevra jamais que j'eusse à me plaindre, et le service ira toujours aussi bien qu'il me sera possible. Il est bon homme, doux, nul caractère à luy, entouré de gens qui cherchent à éloigner toute confiance qu'il pourroit avoir pour le Général des troupes de terre ; on me vante plus qu'on ne devoit pour allarmer sa jalousie, nourrir sa prévention canadienne et l'obliger à ne s'ouvrir à moi et à n'adopter mes idées que par nécessité.

J'ose dire que ma conduite a toujours été aussi uniforme que respectueuse. Vous seul, Monseigneur, pouvés y remédier, sans rien changer à une exacte subordination qui est nécessaire, en écrivant de façon à inspirer de la confiance à paroître faire quelque cas de moy, et à désirer que l'on veuille écouter un peu mes opinions pour les opérations militaires.

Ce qui décideroit totalement de ma considération dans ce pays ci, ce qui en même tems seroit nécessaire, seroit un paquet cacheté, à ne pouvoir ouvrir que dans le cas où l'on perdrait Monsieur le Marquis de Vaudreuil, où je trouverois un ordre pour commander dans la Colonie, et toutes les troupes en attendant que vous eussiez pourvu à nommer un gouverneur général.

Le cas a été au moment d'arriver cet hiver, Monsieur le Marquis de Vaudreuil ayant été très mal, le public étoit agité de savoir si j'aurois le commandement dans la Colonie, ce que tout le monde désiroit et même l'intendant, vu l'incapacité de celui à qui le gouvernement de la Colonie auroit appartenu, Monsieur de Rigaud, qui comme plus ancien gouverneur particulier doit la gouverner et cet homme court de lumières, et toujours mené par le premier venu eût fort embarrassé l'intendant à son deffaut c'auroit été un simple lieutenant de Roy, même de proche en proche un simple capitaine de la Colonie de préférence à un officier général qui par sa patente n'est qu'aux ordres *nomination* de Monsieur le Marquis de Vaudreuil, et qui commande tous les autres à la guerre.

La précaution que je vous propose me paroît nécessaire au bien du service. Je connoissois assés avant mon départ de Paris la forme du gouvernement de cette Colonie, pour avoir prévu cette difficulté ; mais j'avoue que je ne crus pas assés du choix et de la connoissance du Ministre de la Marine pour oser lui en parler ; je me flatte, Monseigneur, que vous voudrés bien concourir avec Monsieur le Marquis de Paulmy, à procurer des grâces à un corps des troupes de terre qui vous appartient actuellement.

Je n'ay rien à vous dire sur Monsieur le Chevalier de Lévis, vous le connoissés et je ne puis avoir de meilleur second. Mais vous ne connoissés pas Monsieur de Bourlamaque, dont le choix a été plus blâmé qu'approuvé. Monsieur le Comte de Maillebois et Monsieur de Chevert, avoient cependant raison quand ils l'ont proposé ; je ne l'avois jamais connu en Europe, nos troupes ne l'ont pas reçu avec une prévention favorable, elles lui rendent

aujourd'huy autant de justice que moi, c'est un très bon officier, il a bien acquis et bien gagné depuis un an.

Monsieur de Bougainville vous fait passer par Madame Hérault un mémoire sur cette colonie, qui n'est que l'annonce de détails plus considérables à vous faire, mais à renvoyer à la paix, tems où il faudra sans perdre un moment corriger les abus, encourager l'état militaire de la colonie. Quelle colonie ! quel peuple quand on voudra ! quel party à en tirer pour un Colbert ! vous en occupés les places et vous en êtes le digne successeur. Ils ont tous foncièrement de l'esprit et du courage, mais jusqu'à présent, rien n'a animé cette machine ni servi à développer des germes qui existent.

Monsieur de Bougainville vous enverra aussi à la fin de la campagne un mémoire sur les limites ; comme il me communique ses idées à cet égard, et que nous en conférons vous verrés par là mon sentiment, et si le sien différoit du mien ; il vous les exposerait tous deux avec les raisons.

Je n'ay demandé à Monsieur le Garde des Sceaux que deux grâces, des appointemens pour mon troisième ayde de camp qui n'en a aucuns. Il sera plus honette pour lui et pour moy d'en recevoir du Roy ; un brevet d'écrivain de la Marine pour le Sieur Estève, jeune homme de famille qui a de l'intelligence et neveu de celui qui étoit avocat du clergé ; si vous avés eu la bonté de m'accorder ces deux grâces, au travail que vous aurés fait pour la Colonie, je vous en fais d'avance mes remerciemens si vous avés crû devoir les différer, je vous en renouvelerai encore, Monseigneur, la demande à la fin de la campagne et plus en détail.

Je prends la liberté de vous recommander Monsieur de Montcalm de St Veran, ancien lieutenant de vaisseaux au département de Toulon, il est l'ainé de ma maison, il a jusqu'à présent tout sacrifié, biens, établissemens procès à l'envie de servir. J'ose vous assurer qu'il a beaucoup de campagnes et de bonnes notes dans vos bureaux, et je ne crains pas de vous dire avec toute la confiance que je vous demande la permission d'avoir pour mon ministre, qu'il faut, où l'avancement en grade, ou lui donner une

retraite. Il y a longtems qu'il sert, il est propre à plus d'une chose, il a été longtems enseigne de la compagnie des gardes marine et il avoit la réputation d'être aimé, craint et respecté de cette jeune noblesse. Monsieur de Maurepas, et Monsieur Rouillé successivement vouloient le faire rentrer un jour dans cette compagnie. Je vois par ses lettres un dégoût prochain, si vous ne soutenés son émulation, et je crains que mes réponses n'arrivent pas assés vite pour le retenir s'il avoit eû de ses cadets avancés. Il a un neveu qui est le mien, étant fils d'une Montcalm, il s'appelle La Deveze et est enseigne de vaisseaux, on m'en a dit du bien, il m'a parû appliqué. Je l'avois demandé à Monsieur de Machault qui l'avoit mis sur la frégate qui m'a conduit en Amérique. Je vous demande, Monseigneur, pour lui de le faire beaucoup servir, et de lui accorder protection si on vous en rend de bons témoignages, j'en aurai une vive reconnaissance et je regarderai les grâces que vous voudrés bien leur accorder comme si elles m'étoient accordées personnellement.

Pour moy, Monseigneur, je ne demande d'autre grâce que mon rappel au premier instant possible ; si l'on croyoit que mon second réussit mieux en chef, ou quelque'autre officier général d'Europe, je quitterai toujours sans peine un pays, où j'use ma santé, où je crains de n'être pas aussi utile au service du Roy que je le désirerois, et où le Général ne sera occupé que de diminuer la part que les troupes de terre et moy pouvons avoir aux succès, et nous charger des événemens qui pourroient être malheureux. Je souhaite que l'Infortuné est trop à plaindre. Monsieur de Dieskau soit à Paris, il a dû faire des réflexions, et il n'a d'autre tort que je n'avois pas comme la Colonie et d'avoir été trop confiant dans ce qu'on lui disoit.

Ainsy, Monseigneur, rappelés moy le plutôt possible, cependant si à la paix il y a un intervalle entre la nouvelle et le départ des troupes, ne fut-il que de trois mois, j'offre d'aller voir avec des vues militaires et politiques le détroit et la Belle Rivière, mais à moins d'un ordre de votre part, on me refusoit la permission d'aller reconnoître toute partie de la Colonie où des raisons de

guerre ne me mèneront pas forcément, et je souhaite fort n'en avoir jamais pour aller défendre ou reprendre la Belle Rivière quoique j'aye déjà formé par écrit un projet si le cas venoit à arriver.

Je n'ay que vingt cinq mille livres d'appointemens, je n'ai aucune des ressources des Gouverneurs et des Intendants du Canada.

Je dois tenir un état, je ne fais rien au delà de ce que je dois, mais aussi rien au-dessous. Je suis obligé de me donner de la considération par moy-même, on ne chercheroit pas à m'en donner icy, on chercheroit à m'en ôter, mais on n'y réussira pas. Monsieur de Machault convint que je n'étois pas assés payé, il me promit d'y suppléer et d'y avoir égard. Je ne suis pas venu icy pour en rapporter de l'argent, mais je serois fâché d'y ébrécher le petit patrimoine de six enfans. J'ai cependant déjà mangé dix mille francs au delà de mes appointemens, et je continuerai puisque la dépense que je fais est nécessaire. Je me flatte que vous m'aiderés à payer mes dettes.

Je n'ay pas l'honneur d'écrire cette lettre au Ministre de la Marine, mais à Monsieur de Moras, un des hommes le plus vertueux de notre siècle, et pour qui j'ai la plus profonde estime, et tout le respect possible; aussi je le supplie que cette lettre ne soit que pour lui et non pas pour ses bureaux.

Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Montcalm

P. S. — Je viens Monseigneur de voir la promotion de la Marine, et il nous reste qu'à vous témoigner ma reconnaissance d'avoir bien voulu procurer à Monsieur de Montcalm St Véran son avancement.

Je vous demande la continuation de votre protection pour lui et pour moi (1).

(1) Archives du Canada, série C II a, vol. 102, p. 308.

## LE SCULPTEUR LEVASSEUR ET SA FAMILLE

Aux pages 184 et 185 du *B. R. H.* de 1922 et aux pages 538 et 539 de l'année 1928, j'ai eu l'occasion de publier les quelques notes que j'avais alors sur Noël Levasseur. Depuis, le hasard me procure une lettre et un contrat qui me paraissent intéressants à divers points de vue.

Le premier document est une lettre, datée de Québec, dans laquelle Noël Levasseur montre tout le chagrin que lui cause la conduite d'un de ses fils, à qui, cependant, il ne veut que du bien. Le vieil artiste s'exprime de façon émouvante :

A Monsieur François Filliau Dubois,

Me Menuisier,

A Montréal.

A Québec ce 15 juillet 1745.

Monsieur,

J'ai L'honneur de répondre à Celle que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire par laquelle vous m'apprenez que mon fils est Ché vous, je vous remercie du bon accueil que vous luy avez fait à notre Considération. je souhaite quil soit Constan dan la volonté quil a daprendre la minuiserie avec vous, je consant quil sengage à vous au Condissions Énoncé dans votre lettre que je vous renvois et que vous representée à Celuy qui fera Langagement susdit; que vous le trettez et lentretiendrez en bon père de famille, je laisse à votre Confiance de luy donner son entretien ou trante livres par Chaque année, je Compte que vous luy donnerez quelque momans pour lire et écrire et dessiner et que vous veillerez sur sa conduite Comme sil vous apartenoit afin quil fréquante les Eglises et les sacremens et quil ne ante point les hivrognes et Les libertins, sil a besoin de papier pour Écrire et designer, je luy en enverré sitot que je sauré quil demeurera Ché vous et que vous me donnerez de bon témoignage de Son apli-cation, je vous prie de vous metre à ma place en Cette occasion, de luy parler en père, de luy faire sentir le droit que jai de loublier pour le punir des déplaisirs quil madonné jus-

que à présent, il me quitte dans le temp que je suis seul et que j'ai besoin d'aide il pouroit aprendre avec moy tout Ce quil peut aprendre allieurs et quelque Chosses de plus, il na jamais voulue profité de mes Conseilles non plus que de ceux de sa mère. Jespère que dieu lui fera la grace destre plus sage à lavenir et quil profitera des votre et de Ceux de votre Epouse à qui je prent la liberté de le recommander, je vous prie de luy Cacher les bontés que jai encorre pour luy et de ne luy faire Connoitre que du resentment pour sa mauvaise Conduite à mon Egare, j'atan de vos nouvelles par les premières ocasions et suis très parfaitement avec Considération,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

LEVASSEUR, Sculpteur.

Certiffié véritable par le S<sup>r</sup>filiau duBois M<sup>e</sup> Menuisier de Cette ville et deluy et de Nous No<sup>res</sup> soussigné paraphé Nevarietur au dessir et pour demeurer annexé à lacte de L'Engagement du Nommé René Michel Lavasseur Endatte de Ce Jour fait à Montréal Ce huit septembre Mil Sept Cens Quarante Cinq,

françois filliau dubois

ADhémar F. Simonnet

\* \* \*

Voici maintenant l'acte dressé par le notaire Simonnet:

Le 8e 7bre 1745

Apprentissage de René Michel Lavasseur à françois Filiau Dubois.

Pardevant Les Notaires Royaux de la Ville et Jurisdiction Royale de Montréal y Residants Soussignés fut Présent René Michel Le Vasseur, fils de Sr Noël Le vasseur Me Sculteur de la ville de Québec Le dit René Michel Le vasseur de présent en cette ville, Lequel du Consentement dudit Sr Le vasseur Son Père Suivant Lettre Missive du Quinze Juil-

let dernier, Escritte à Sieur françois filiau du Bois, Me menuisier de Cette ville, y demeurant Rue Ste thérèse, en Sa maison Scize audit Lieu, aussy à Ce présent, lequel Nous a présenté la ditte Lettre dudit Sr Le vasseur Père pour demeurer annexé à Ces présentes, pour y avoir Recour Sy besoin est ainsy qu'une autre Lettre aussy Escrite par ledit Sr filiau Dubois audit Sr Le vasseur en datte du vingt Neuf juin aussy dernier Renvoyée par ledit Sr Le vasseur audit Sr filiau Le tout Certifié véritable par ledit Sr Dubois et de Luy et de nous No're paraphé Ne varietur, au désir des présentes et au moyen du Consentement dudit Sr Le vasseur Cy dessus Esnoncé, quil donne audit le vasseur Son fils Comme dit est Ledit Le vasseur fils âgé de vingt deux ans, a par Ces présentes, Reconnue et Confessé Sestre Engagé et Engage En qualité D'apprentif pour Quatre année audit Sr filiau Dubois acceptant, pendant ledit tems le dit Levasseur En sa ditte Qualité d'apprentif, auquel il promet et Soblige Luy montrer Et Enseigner, pendant le dit tems, Son métier de Menuisier et La marchandise dont il Se mesle, Sans luy Rien Cacher et Ce autant que ledit Levasseur fils aura des dispositions pour apprendre le dit métier, le traiter doucement et humainement Comme il Convient, de le Nourrir, Løger, Coucher, Chauffer, Comme ils se Nourrissent Eux même, Luy faire Blanchir Son Linge et faire Racommer Ses hardes et Linges, et Ledit apprentif Se fournira La matière pour se faire Racommer, Comme aussy ledit Sr Dubois promet et Soblige de payer audit Le vasseur, Son apprentif, par chacune année La Somme de trente Six Livres Seulement, pour Son Entretien pendant le dit tems, et de Sa part, ledit Le vasseur apprentif Soblige dobéir audit Sr filiau DuBois son maître ou autre Représentant Sa personne tant dans le dedans Que le dehors de sa Maison En tout Ce qui Luy Sera Commandée de Licitte et honneste Sans pouvoir pendant le dit tems Sabsanter pour aller demeurer ailleurs Chercher le profit dudit Sr Son maître Eviter Son domage et len avertir Sil vient à Sa Connoissance Sera tenu ledit apprentif De Rendre Le tems quil aura perdu Soit par Maladie ou autrement au dit Sr Son maître, à la fin des présentes, Car ainsi &c promettant, &c obligéant, &c Renonceant, &c. fait et passé audit

montréal Es Estude des dits No'res Soussignez L'an mil  
Sept Cens Quarante Cinq Le huitième Jour de Septembre  
après midy et ont Signés Lecture faite Suivant Lord<sup>ce</sup>.

rene michel le vasseur  
francois filliau dubois

Adhémar

fr Simonnet  
No're Royal

\* \* \*

J'ignore si René-Michel se conforma à toutes les conditions de son contrat et s'il devint maître menuisier, mais Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire*, signale que le sus-dit Levasseur fils se maria à Saint-Ours, le 29 janvier 1753 et qu'il vécut à Sorel jusqu'en 1758 au moins.

Une question pour finir :

René-Michel serait-il le grand'père de ce Noël Levasseur, né à S.-Michel d'Yamaska (près Sorel), en 1799, et qui se classa parmi les traiteurs fameux de l'Ouest, si l'on s'en rapporte aux ouvrages de l'honorable Joseph Tassé et du R. P. Morice?

E.-Z. MASSICOTTE

---

## QUESTIONS

---

Mazas dit que le 26 avril 1760 la croix de Saint-Louis fut accordée aux capitaine de Maizière, Croizille de Courtemanche, de Gannes, le chevalier de la Roche-Vernay, Jacau de Fiedmont, Monin de Vaucoret, servant au Canada. Quel est ce Monin de Vaucoret mentionné ici ?

Miles

---

A l'acte de mariage de Pierre Gervais et de Marie-Anne Blain, à Québec, le 19 octobre 1665, on mentionne comme témoins "les sieurs de Modère, Balac et de La Fontaine, tous officiers de M. de Tracy." Connaissez-vous ces trois officiers militaires?

Milice

## BOUGAINVILLE ET LE GARDE-MAGASIN DE VIENNE (1)

Le 4 juin 1756, M. de Bougainville écrit à son frère :  
" Nous sommes restés quinze jours dans cette capitale et j'y ai logé chez de Vienne. Il m'a parfaitement bien reçu : lui, sa femme et sa belle-mère m'ont gâté en me donnant trop mes aises. Il est fort bien ici ; sa maison est une des plus jolies et des mieux meublées de Québec, et j'ai eu le plaisir de voir qu'il y est aimé et estimé de tout le monde. J'excepte toutefois un certain homme qui, je crois, à cause du cousinage me fait assez mauvaise mine. J'écris à ce sujet à Mme Hérault des détails qu'elle vous communiquera et vous lui expliquerez aussi ce qui regarde l'affaire de Vienne. Je voudrais fort qu'on pût lui rendre service là-bas. Il le mérite de toutes façons."

Le 26 août 1756, M. de Bougainville écrit à son frère :

" De Vienne est enfin garde-magasin de Québec. Mr l'intendant vient de lui donner cette place, Claverie étant mort. Je l'en ai remercié en votre nom et au mien. Je suis charmé de cette affaire car j'aime fort notre cousin qui, par sa conduite, mérite que l'on s'intéresse à lui."

Le 9 novembre 1757, M. de Bougainville écrit à son frère :

" J'arrive enfin à Québec, mon cher frère, sur eau, à pied, en cahotante, et j'ai fait mon entrée dans la capitale en charrette. C'est ainsi qu'on voyage dans ce pays-ci. Je suis logé chez de Vienne qui est en fonction de garde-magasin que Mr l'intendant lui a donnée, comme je vous l'ai déjà mandé. Il s'agit de lui faire expédier le brevet de la place. Mr l'intendant m'a bien dit qu'il la demandait à la cour mais qu'il serait bien fait de le solliciter là-bas. Je me recommande à cet égard à toute votre amitié pour un parent qui la mérite et que je suis fort heureux d'avoir trouvé ici. Mr Bigot ne lui a point parlé du brevet d'écrivain de la marine que vous me mandez avoir obtenu pour

---

(1) A consulter sur François-Joseph de Vienne une étude de Mgr Amédée Gosselin dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* pour 1922-1923, pp. 407 et seq.

lui. J'en ignore la raison. Il faut que vous ne l'ayez obtenu que depuis que l'état du Roi de cette année a été arrêté et envoyé. Éclaircissez un peu cet article et voyez si cette conjoncture est vraie ou si le silence sur ce brevet est volontaire. De Vienne pense avec raison qu'il ne faut pas lui envoyer son neveu au printemps. Il courrait risque d'être pris et de souffrir beaucoup dans les prisons d'Angleterre. D'ailleurs, tout est ici d'un prix inconcevable et vraisemblablement la cherté ne fera qu'augmenter la campagne prochaine. Il faut aussi beaucoup d'égards pour le public qui a surtout trouvé mauvais que le Sr Claverie, prédécesseur de de Vienne, eût placé ses parents au magasin aussitôt après qu'il en eut été nommé garde. Je vous prie d'en parler à mes cousines qui, sans doute, trouveront comme nous qu'il est à propos de différer le voyage de Duffrayé."

Le 3 juillet 1757, M. de Bougainville écrit à son frère :

" J'ai passé trois mois de l'hiver chez de Vienne. Je ne saurais en dire trop de bien. Bon père, bon mari, grand travailleur, honnête homme, délicat sur la probité, il a l'estime générale et la mérite. Je l'ai prévenu sur l'arrivée de son neveu. Il a reçu cette nouvelle de fort bonne grâce et il fera tout ce qui dépendra de lui pour ce jeune homme. "

Le 17 septembre 1757, M. de Bougainville écrit à son frère :

" Duffrayé est reconnu pour neveu, logé chez son oncle et placé dans son bureau. La chose s'est faite de la meilleure grâce du monde, et je suis à cet égard fort content de de Vienne. Je pense avoir obtenu de Mr l'intendant qu'il demanderait pour lui à la fin de cette année un brevet d'écrivain principal et qu'il en écrirait à notre maman. Comme ce ne sera que par les derniers bâtiments qu'il le demandera, je vous en préviens afin que vous prépariez les voies. Ce serait un grand coup et décisif pour la fortune de de Vienne qui, en vérité, mérite de la faire et est un bon serviteur à donner au roi. "

Le 9 novembre 1757, M. de Bougainville écrit à sa protectrice, Mme Hérault de Séchelles :

“ C’est encore moi, ma chère maman, et pour vous demander encore quelque chose ; mais pourquoi aimez-vous à rendre service ? Je suis ici logé chez un parent dont, à coup sûr, mon frère vous aura parlé. Son moindre mérite est d’avoir de votre enfant des soins qui passent l’imagination. Il sert ici le Roi depuis 20 ans et tout le monde attestera qu’il le sert bien et avec une probité d’autant plus louable dans ce pays qu’il résiste à l’occasion et à l’exemple. Mr Bigot m’avait d’abord promis de demander pour lui cette année un brevet d’écrivain principal. La place qu’il occupe est augmentée de deux tiers de travail par notre arrivée et diminuée des deux tiers du revenu par l’établissement du munitionnaire général. Depuis, Mr Bigot a changé d’avis, parce que la Cour n’a pas envoyé cette année les grâces demandées en 1756 et que ce retard semble dépendre d’en demander des nouvelles ; mais il m’a protesté que l’année prochaine il solliciterait le brevet et qu’il vous adresserait par le ministre à ce sujet (sic). Un seul mot de vous, ma chère maman, à Mr Bigot, qui lui ferait connaître que vous vous intéressez à de Vienne, le déterminerait à me tenir parole. S’il demande ce brevet, il l’obtiendra et si vous lui écrivez que vous le désirez il le demandera, je le connais et j’ose en répondre. Pardon, mille fois pardon, ma chère maman, mais le sujet pour lequel je vous prie de vous intéresser est un de ceux qui dans la rade sert le mieux le Roi, et le bien du service exige qu’il soit avancé, Mr Bigot me l’a dit cent fois. ”

Le 12 août 1758, l’intendant Bigot écrit à Mme Hérault de Sechelle :

“ J’ai reçu la lettre dont vous m’avez honoré le 25 mars en faveur de M. de Vienne. Il suffit, madame, que vous vous intéressiez à ce qui le regarde pour que j’aie l’honneur de rendre compte à Mr de Moras de son mérite et de ses talents. Je le ferai avec d’autant plus de plaisir que Mr de Vienne remplit avec distinction l’emploi qu’il occupe et que c’est un très bon sujet. Je demanderai à ce ministre son avancement par les derniers navires et j’aurai l’honneur de vous en informer ; vous serez (?) en même temps d’appuyer et de solliciter ma demande. ”

JEAN-GUILLAUME-CHARLES DE PLANTAVIT  
DE MARGON, COMTE DE LA PAUSE

Né à Pézénas le 14 août 1721, Jean-Guillaume-Charles de Plantavit de Margon, appartenait à l'ancienne famille des Plantavit, originaire de Toscane, établie en France au temps de Charles-Quint.

M. de Plantavit de Margon fit ses premières armes dans la guerre de Flandres et des Pays-Bas en qualité de cadet. Il fut ensuite en garnison dans l'île de Ré. Il remplissait alors les fonctions d'aide maréchal des logis au régiment de Guyenne.

C'est de l'île de Ré que le régiment de Guyenne partit pour aller s'embarquer pour la Nouvelle-France, en 1755.

Notons que M. de Plantavit de Margon était plutôt connu alors sous le titre de chevalier de la Pause. Ses états de service, lors de son arrivée à Québec en juin 1755, étaient : enseigne, octobre 1742 ; lieutenant, 9 août 1746 ; aide-major, 8 août 1747 ; capitaine au régiment de Guyenne, 4 août 1751.

Le chevalier de la Pause était un ami du chevalier de Lévis et celui-ci, lorsqu'il en eut la chance, le choisit comme chef de son état-major.

A son retour en France, en 1760, le chevalier de la Pause reçut la croix de Saint-Louis.

M. de Lévis, dans son "Etat des grâces demandées", fait un bel éloge de M. de la Pause. "Cet officier, dit-il, avait mérité depuis plus de cinq ans que feu M. le marquis de Montcalm demanda pour lui le grade de colonel avec la plus vive insistance ; il n'a cessé ainsi que moi, depuis de la réitérer. Il a mérité et mérite les plus grands éloges : il a été très utile au Canada dans toutes les opérations, chargé toujours des grands détails, servi deux campagnes comme aide-maréchal des logis, la première sur des lettres de M. de Montcalm et la seconde sur celles de la Cour. Je crois qu'il est du bien du service de le mettre dans la route des premiers emplois, et de ne pas le laisser inutile, étant propre à tout ce qu'on voudra l'employer. Il a l'expérience, les talents et la naissance

pour mériter un régiment et non les moyens pour l'acheter. Dix-sept ans de service ou presque, du deuxième bataillon ; toujours servi en qualité d'aide-major, excepté deux ans ; il reste sans emploi, celui qu'il avait dans Guyenne ayant été remplacé."

Le roi se rendit à la demande du chevalier de Lévis et M. de la Pause fut promu colonel le 10 février 1761.

Quelques années plus tard, Louis XVI accorda à M. de la Pause le titre de comte et le grade de maréchal de camp. Il se retira alors dans ses terres, partageant son temps entre sa propriété de la Beaume et sa maison de Pézénas. Arrêté pendant la Révolution, il put sortir de prison à la chute de Robespierre.

Le comte de la Pause décéda à Pézénas le 9 mars 1804, dans la maison même où il était né. Il fut inhumé le surlendemain à la Beaume, près de Roujan. Il n'eut pas de service religieux parce qu'il n'y avait pas alors dans la contrée de prêtres non assermentés. Ce qui est une bonne note en sa faveur. Le comte de la Pause ne s'était pas marié (1).

M. Thomas Chapais dit du chevalier de la Pause, dans *Le marquis de Montcalm* :

" Il fit toutes les campagnes du Canada de 1755 à 1760. Il assista à presque toutes les opérations, à presque tous les principaux faits d'armes. Il fut chargé de missions ardues, dont il s'acquitta avec honneur. Vingt fois, Montcalm et Lévis rendirent témoignage à son activité et à ses ressources. Durant son séjour au Canada, il écrivit un journal et une foule de mémoires relatifs aux événements auxquels il prenait part, aux combats et aux sièges où il était présent. Ces papiers précieux ont été heureusement conservés."

---

## QUESTION

---

Où et quand mourut Daniel Migeon de la Gauchetière, capitaine dans les troupes du détachement de la marine?

A. B. C.

---

(1) Les notes qui précèdent sont empruntées à la brochure de M. Hubert Vitalis, *Ch. de Plantavit de Margon, comte de la Pause*.

CORRESPONDANCE ENTRE L'HONORABLE  
LOUIS DE SALABERRY ET SES SOEURS,  
RELIGIEUSES A L'HOPITAL GENERAL  
DE QUÉBEC

Hopital-Général, près Québec,  
4 décembre 1775.

Je viens de recevoir, cher enfant, une de tes lettres du 22<sup>e</sup> de novembre. C'est l'unique depuis ton départ de Québec. Je viens de faire diligence pour faire parvenir celle de ta chère tante, ainsi que celle de Madame Dalbergaty.

Que de grâces à rendre au Seigneur, mon cher Salaberry ! il ne faut pas cesser de l'en remercier : si c'est un crime d'être ingrat envers les hommes, on devient bien plus criminel à l'être envers Dieu. Je ne cesse, cher ami, de lui témoigner ma reconnaissance de nous avoir conservé un cher petit frère que nous aimons plus que nous mêmes. Te voilà hors de dangers à tous égards, il est vrai que tu l'as bien gagné et d'une façon bien distinguée, tu t'es acquis l'estime de tous les Braves Gens, c'est un apavage que je mets au dessus de la fortune qui ne peut te manquer.

Nous ignorions ta seconde blessure, le récit est capable de faire évanouir de douleur, nous en avons été toutes deux malades.

Nous avons été faites prisonnières, le jeudi 16<sup>e</sup> de novembre, par la troupe de Mr Arnold qui est venu par la Nouvelle-Bause. Et le 18<sup>e</sup> au soir il mouva sa garde pour la camper plus loin de notre Maison qui alloit être bien incommodée par les canons de la ville : par ce moyen, mon cher ami, nous sommes en suretés, non seulement notre hopital, mais encore tous nos biens : semblablement à la ville de Montréal, nous nous sommes rendus, sans tirer un coup de fusil ; cela n'est pas surprenant, des Religieuses qui aiment la paix, la souhaite ardemment en tous lieux : mais tu m'avoueras qu'il est honteux qu'une ville se rende sans figurer un peu : je crois qu'il n'en sera pas ainsi de celle de Québec. Si vos vain-

queurs deviennent les nôtres, ils y acqueront plus de gloire, car je crois qu'ils auront beaucoup de peine à y pénétrer, la ville n'étant remplie que de gens déterminés à vaincre ou périr. Donne nous de tes nouvelles autant qu'il sera possible.

Sainte-Catherine t'embrasse mil fois ainsi que ta tendre soeur.

Saint-Michel

Tu ne parles point de Madame Belêtre, fais lui nos très humbles remerciements pour les attentions qu'elle a eues pour toi. Fais aussi bien des complimens de notre part à Melle Marie-Anne Douville, qui a eu l'attention de nous donner de tes nouvelles autant qu'elle la put. Nous l'aimerons toujours de tout notre coeur.

Il est à propos, cher ami, que tu écrives à Mr l'Abbé de Rigauville, tu as autant d'obligation à ce cher cousin qu'à son frère, fais ton possible pour lui donner des nouvelles.

Des assurances de respects à ton attentive hospitalière de notre part. Nous la supplions de tout notre coeur de te servir de soeur en notre place.

Monsieur de Salaberry,  
à l'Hotel-Dieu de Mont-réal,  
à Mont-réal.

Hopital Général, près Québec,  
12 décembre 1775.

J'ai déjà accusé la réception des lettres du 22e de novembre. Celles du 12e du même mois, me sont encore parvenues sous l'adresse de Mr le Docteur Mabane. Je n'ai pu lui faire parvenir, parce que notre communication avec la ville est toute afaite interrompue depuis le cinq du courant que nous avons été reprises. Tu peux m'adresser toutes tes lettres je les ferai parvenir chez ta chère tante sans difficultés, on ne nous en fait aucunes pour nous laisser passer et vacquer à nos affaires dans nos campagnes voisines.

Donnes-nous des nouvelles de ta chère santé autant qu'il te sera possible. Ah que je voudrais bien te voir, cher enfant, je ne me flatte pas que ce soit de sitôt. Nous

voyons de notre maison toutes les opérations du siège : il est étonnant que de part et d'autres on puisse soutenir aux froids qui commencent à se faire sentir rudement.

Fais mil assurances de respect de notre part à ton attentive et respectable hospitalière ainsi qu'à Madame Bélestre, et des amitiés sans fin à Melle Marie Anne Douville dit que sa soeur Saint Amable se porte bien.

La mère Supérieure et toutes celles de notre com.té que tu connois te font leurs complimens et ont été sensiblement touchées au récit de tes malheurs, ainsi que Mesd<sup>es</sup> Gaultier, Depleine, Duchesnay, Delle Degoutin. Mr l'abbé de Rigauville me prie de ne le point oublier, il t'embrasse de tout son coeur, ne manque pas, je te prie, de lui écrire, tu lui dois cette politesse à tous égards, tu aurais dû commencer par lui. Mais il faut, mon cher petit frère, réparer cela le plutôt qu'il sera possible.

Je suis très inquiète de la santé de notre cher oncle. Où est-il ? Sainte-Catherine t'embrasse un million de fois et dit souvent ainsi que moi qu'elle voudrait bien soigner son cher et tendre frère.

Tu ne dois pas avoir de doute sur de tels sentimens qui ne sont suggérés que par la tendresse et la sincérité de l'amitié de ton affectionnée soeur.

Saint-Michel, R. Sr  
Apoticairese.

Hopital de Mont-réal,  
17 décembre 1775.

Ma chère petite soeur,

Voici la soeur Danis, ma bonne hospitalière, qui me charge de vous présenter ses complimens. Elle vous prie de dire à madame Sainte-Amable : premièrement de lui écrire, s'il est possible. Vous êtes chargée en second lieu de l'assurer que ma bonne soeur Danio se porte tout-à-fait bien, ainsi que les Dames Douville. On peut dire que les Dames de Mont-réal sont d'une charité exemplaire, et charmantes pour ces pauvres guerriers dangereusement blessés. Nous avons eu le plaisir d'être veillés par Melle Douville — Je l'appelle La Québécoise. C'est celle que vous avez connue. Si vous ne la connaissiez, je vous di-

rais comme nous la trouvons aimable. La Soeur Danio salue ma cousine Sainte-Ignace, et moi je lui réitère mes assurances d'amitié et de respect. La Soeur Guillon qui est bien une de nos meilleures amies et une habile apotiquaïresse comme vous, veut absolument que je vous fasse ses complimens, et moi je ne demande pas mieux. J'allais vous dire que je me porte comme le pont neuf, mais je me souviens qu'une de mes arches n'est pas encore tout-à-fait si solide que les siennes. Vous pourrez assurer madame Saint-Amable que la Soeur Danio a fermé les yeux à Mr de Contrecoeur le 13e du courant. Je n'ai pas absolument la place de saluer personne ; mais j'ai dressé mon intention, appliquez-la.

Salaberry

Embrassez pour moi notre chère Sainte-Catherine.  
A Madame Saint-Michel,  
Religieuse à l'hopital-général.

Il y a grande apparence, mes chères et tendres soeurs, que me voilà dégradé à Mont-réal. On nous a, à plusieurs reprises, avertis de nous tenir prêts à partir, nous en avons été quittes pour la peur. Je crois notre départ certain, mais j'en ignore bien le tems : il y a apparence que ce ne sera qu'à la navigation tant les dégels sont ici considérables. Profitez donc de cet heureux tems où je ne suis pas encore dans un si grand éloignement de vous, pour me faire passer de vos nouvelles. Vous scavez, mon aimable et tendre Saint-Michel, combien elles me sont précieuses. C'est ce qui me jette toujours dans le dernier étonnement, que vous me laissiez si longtemps sans m'en donner. Mais je crois que vous m'aurez écrit quelques lettres qui auront été perdues. Je ne sçai si vous avez eu ma dernière. J'y répondais à celle où vous m'annonciez la mort de Mr de Lanodière, etc., et où vous me donniez quelques commissions que j'ai faites bien ponctuellement, comme vous pouvez penser. Je vois assez souvent Madame Campbelle, nous parlons de vous, et Mlle de Saint-Ours plus souvent que tous les jours. Vous entendez bien que c'est avec un plaisir toujours nouveau, puisque vous la connaissez. Je ne crois pas que l'univers ait jamais rien

vu de plus parfait — quelle âme ! pour l'esprit est un peu trop élevé, il est tel pour que je ne m'avise pas d'en parler. Je l'admire en silence. Nous parlons souvent de l'hôpital-général. Je vous félicite qu'elle y soit adorée.

Vous nous causez souvent de l'inquiétude, quelque fois des impatiences. Elle se fâche, elle gronde notre mère. Mon Dieu ! si j'avais une amie comme cela, que je ne lui donnerais pas sujet de me gronder ! N'allez pas croire que je m'ingère de donner ici des avis à notre mère : Elle pourrait bien dire le proverbe latin *Jus Minervam docet*, que je puis vous rendre par — gros Jean remonte à son curé — en latin il m'est encore plus défavorable.

Après tout je suis persuadé que Madame la Supérieure n'est pas femme à avoir des négligences, et que si elle n'a pas écrit, c'est qu'elle ne l'a pas pu. Elle saura bien réparer cela.

Pour vous, mes chères petites soeurs, écrivez-moi donc, je vous en supplie. Un mot de votre santé si vous ne pouvez pas plus.

Après avoir assuré Mr de Rigauville de mon tendre respect, dites-lui que mon cousin est à Philadelphie. L'on a eu ici des avis certains. Marquez-moi, si votre père a reçu des lettres de lui depuis sa captivité. Présentez pour moi à Mde votre supérieure les assurances de mon profond respect. Je ne devais vous dire qu'un mot, et voici déjà une longue lettre. Plût à Dieu que vous suivissiez cet exemple. Mais vous le ferez. Mettez à profit le tems que je serai ici. Je ne crois pas en faire un meilleur usage que de l'employer à vous assurer de toute ma tendresse pour vous.

Adieu, chères soeurs, je vous souhaite une aussi bonne santé que l'est à présent celle de votre très fidèle frère et serviteur.

Salaberry

Mont-réal, 18 mars 1776 (1).

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

ABERCROMBY A CARILLON

(Extract of a letter from Major-General Abercromby, to the Right Hon. Mr Secretary Pitt, dated at the camp at Lake George, July 12, 1758).

On the 5th instant, our army, consisting of 15491 officers and common men, went to Sabbath-day Point, about 25 miles down the lake ; and being informed by a reconnoitring party, there would be no opposition attend our landing, on the 6th we landed, and marched towards the woods with a design to invest Ticonderoga, with Lord Howe at the head. On our march we took about 450 prisoners, many of whom were unanimous in their account, that the French had only 8 battalions, some Canadians and colony troops, in all about 6,000 ; and that they were intrenching themselves, and expected a reinforcement of 3,000 men, besides many Indians to make a diversion on the mohawk side ; but, before we proceeded, we sent Mr Clerk, the Engineer, across the river, in order to reconnoitre the enemies intrenchments. Upon his return, and favourable report of the practicability of succeeding, we gave the necessary orders for the attack ; but, advancing to Ticonderoga, found the works much stronger than we expected, the breast-work at least 8 feet high, and the ground covered with felled trees ; so that our attempt being rendered impracticable, we were obliged to retreat with the loss of 464 regulars killed, 29 missing, 1117 wounded, 87 provincials killed, 8 missing, and 229 wounded, officers of both included.

The number of officers killed was 34, among whom was Brigadier General Lord Howe, Engineer Matthew Clerk, Col. Donaldson, and Col. Babcock, with 30 others. After taking care to send the wounded to the batteaux, about 3 miles distant, we retired hither in the best order possible, and then sent some of the wounded officers to Fort Edward and Albany.

(*A Chronological Memoir of Occurrences for August 1758*, London 1759).

REGISTRES DE L'ÉTAT-CIVIL CONSERVES AU  
PALAIS DE JUSTICE DE LA MALBAIE

—  
*Anticosti, Ile* — A partir de 1892 (Manquent 1903, 1904 et 1905).

*Anse Sainte-Etienne* — De 1890 à 1900 (Manque 1896).

*Betsiamits* — A partir de 1881 (Manquent de 1882 à 1887 inclus., et de 1894 à 1908 inclus).

*Bergeronnes* — A partir de 1889.

*Blanc-Sablon* — A partir de 1912 (Manquent 1927 et 1928).

*Baie Saint-Paul* — A partir de 1680 (Manquent de 1728 à 1733 inclus, et de 1749 à 1777 inclus).

*Baie Saint-Paul* — Hospice Sainte-Anne — A partir de 1928.

*Clarke-City*—Sainte-Marguerite de—A partir de 1908.

*Eboulements* — A partir de 1727 (Manquent de 1754 à 1773 inclus, et de 1791 et 1804).

*Escoumains* — A partir de 1857.

*Godbout* — Année 1926 seulement.

*Ile aux Coudres* — A partir de 1750 (Manquent de 1755 à 1769 inclus.)

*Manicouagan* — De 1902 à 1908 inclus (Manque 1905).

*Mingan* — L'année 1861 seulement.

*Moisie* — A partir de 1876 (Manquent de 1877 à 1896 inclus).

*Magpie* — A partir de 1890 (Manquent 1903, 1904 et 1905).

*Mille-Vaches, Saint-Paul de* — A partir de 1870.

*Malbaie* — A partir de 1774 (Manque 1791).

*Natasquan* — A partir de 1883 (Manquent de 1884 à 1904 inclus).

*Pointe-aux-Ésquimaux* — A partir de 1863 (Manquent 1865, 1866, 1868, 1872, 1877, 1878 et 1879).

*Portneuf* — A partir de 1906 (Manquent de 1909 à 1925 inclus).

*Petite-Rivière Saint-François* — A partir de 1773.

*Pointe-au-Pic* — A partir de 1912.

*Pointe-aux-Outardes* — Année 1904 seulement.

*Romaine* — 1895 seulement.

*Rivière Pentecôte* — A partir de 1886 (Manquent de 1887 à 1905).

*Rivière Saint-Jean* — A partir de 1905 (Manquent 1906 et 1907).

*Rivière-au-Tonnerre* — A partir de 1898.

*Sacré-Coeur* — A partir de 1887.

*Sainte-Agnès* — A partir de 1833.

*Saint-Fidèle* — A partir de 1855.

*Saint-Firmin* — A partir de 1901.

*Saint-Hilarion* — A partir de 1865.

*Saint-Irénée* — A partir de 1843.

*Saint-Placide* — A partir de 1884.

*Saint-Siméon* — A partir de 1874.

*Saint-Urbain* — A partir de 1827.

*Sept-Iles* — A partir de 1893 (Manque 1896).

*Shelter Bay* — A partir de 1926.

*Tadoussac* — A partir de 1863.

*Missions catholiques et protestantes*

*Harrington (Hamilton) Harbour*, on the Labrador Territory — Registres des années 1926, 1927, 1928 et 1929.

Church of England: Pointe-au-Pic, Murray Bay, Cap à l'Aigle, Tadoussac, Eboulements, Clarke City, Pointe-aux-Esquimaux. Années 1908, 1912, 1919, 1920, 1924, 1926, 1927, 1928 et 1929.

Saguenay — 1740.

Mission protestante de la Côte Nord — 1910 seulement.

Eglise presbytérienne de Port-au-Persil. Années 1907, 1908, 1909, 1912, 1913 et 1914.

Sainte-Zoé de l'Anse à l'Eau, etc. Années 1846, 1847 et 1848.

Tadoussac, Bergeronnes, Escoumains, Portneuf, etc. — Années 1849, 1853, 1854, 1855 et 1856.

Pointe-au-Pic. Année 1914.

Pointe-aux-Esquimaux. Années 1861 et 1862.

Sept-Iles — Registre spécial de 1884.

Postes du Roi et seigneurie de Mingan — Années 1815, 1816, 1845, 1846, 1849, 1850, 1851, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859 et 1860.

Saint-Jérôme de Matane, Sainte-Anne des Monts, Pointe des Monts, etc. — Années 1847, 1848 et 1849.